Quatre-vingt-quatrième année. — N° 273. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 16 Novembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Francs d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-1227 du 14 novembre 1952 complétant le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques (p. 10691).

Décret n° 52-1126 modifiant le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relatif à l'école nationale d'administration (rectificatif) (p. 10691).

Arrêté du 5 novembre 1952 relatif aux conditions d'intégration dans le corps des ingénieurs de la radiodiffusion du personnel des anciens cadres supérieurs techniques (p. 10691).

Arrêté du 5 novembre 1952 fixant le classement indiciaire et les traitements des ingénieurs en chef et ingénieurs de la radiodiffusion française (p. 10692).

Ministère de la justice.

Décrets du 13 novembre 1952 portant nomination de magistrats (p. 10692).

Décrets du 13 novembre 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 10693).

Décrets du 13 novembre 1952 portant nomination et acceptation de démission (justice musulmane en Algérie) (p. 10693).

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un greffier de justice de paix (p. 10693).

Décret du 13 novembre 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires (p. 10693).

Arrêté portant mise en position hors cadres (conseil d'Etat) (p. 10694).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-1228 du 8 novembre 1952 complétant le décret n° 52-978 du 21 août 1952 portant création d'une commission consultative interministérielle et d'un comité permanent pour l'étude des problèmes relatifs à l'assistance technique internationale (p. 10694).

Décret du 8 novembre 1952 portant désignation du consul de France à Stuttgart (p. 10694).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 novembre 1952 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 10694).

Décret du 13 novembre 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 10694).

Arrêtés portant affectation, radiation des cadres, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 10695).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 12 et 15 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10695).

Décret n° 52-1229 du 13 novembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 81 de la loi du 14 avril 1924 en ce qui concerne les droits à pension des ayants cause de certains militaires de carrière (p. 10699).

Décrets du 13 novembre 1952 portant admissions à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent décret (gendarmerie nationale) (p. 10699).

Décrets du 13 novembre 1952 portant promotions, nominations et intégrations (armée de terre, active et réserve) (p. 10699).

Arrêté du 10 novembre 1952 fixant les détails d'organisation du corps spécial des transmissions de l'armée de terre (p. 10700).

Arrêté portant admission à la retraite (agents techniques de l'aéronautique) (p. 10702).

Tableau complémentaire d'avancement, pour l'année 1952, des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes (p. 10702).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1230 du 13 novembre 1952 modifiant le décret du 28 août 1921 relatif aux formules déposées pour la transcription à la conservation des hypothèques (p. 10702).

Arrêté du 15 novembre 1952 fixant le taux d'intérêt des bons à cinq ans de la caisse nationale de crédit agricole (p. 10703).

Arrêté portant nomination de rapporteurs particuliers près la commission de vérification des comptes des entreprises publiques, instituée par l'article 56 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 (p. 10703).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 13 novembre 1952 portant transformation d'emploi au laboratoire du musée du Louvre (p. 10703).

Arrêté du 10 septembre 1952 complétant l'arrêté du 18 août 1926 fixant la nature et le point de départ des services susceptibles d'être admis à validation en application de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 (p. 10703).

Arrêté du 17 septembre 1952 relatif au classement dans la catégorie B des instituteurs musulmans d'Algérie précédemment affiliés à la caisse de retraites de l'Algérie et qui ont acquis d'office la nationalité française par application de l'ordonnance du 7 mars 1944 (p. 10704).

Arrêté du 30 octobre 1952 autorisant la ville de Paris à allouer une indemnité pour sujétions diverses et travaux supplémentaires au personnel scientifique des archives départementales (p. 10704).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 10704).

Arrêtés portant nomination et allocation d'une indemnité spéciale (architecture) (p. 10704).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 4 novembre 1952 portant regroupement de centres d'apprentissage féminins (p. 10704).

Liste des candidats admis, à partir du 1er octobre 1952, à la section Ingénieur de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (p. 10704).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 13 novembre 1952 portant déclassement de la section Vernonnet-Vernon de la ligne d'intérêt général de Gisors à Pacy-sur-Eure (p. 10705).

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre du Mérite maritime (p. 10705).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret autorisant l'expropriation de terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Donzère-Mondragon, sur le Rhône (rectificatif) (p. 10705).

Arrêtés du 30 octobre 1952 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 10705).

Arrêté du 12 novembre 1952 portant déchéance d'un concessionnaire de mines (p. 10705).

Listes d'admission aux écoles techniques des mines de Douai et d'Alès (rectificatif) (p. 10705).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nomination (cabinet du ministre) (p. 10705).

Arrêtés portant nomination, habilitation pour la signature de certificats et mutations (eaux et forêts et protection des végétaux) (p. 10705).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 novembre 1952 portant admission à la retraite (secrétariats généraux) (p. 10706).

Décret du 14 novembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10706).

Arrêté du 30 octobre 1952 portant création de fonds spéciaux au service des ports de Douala et Kribi (p. 10706).

Arrêtés portant réintégration, mises en position de mission et admissions à la retraite :

Administration générale (p. 10706).
Agriculture (p. 10706).
Eaux et forêts (p. 10706).
Enseignement (p. 10706).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 13 novembre 1952 portant création d'un office public d'habitations à loyer modéré dans le département du Tarn (p. 10706).

Arrêté du 15 novembre 1952 relatif à la désignation des représentants des sinistrés à la commission nationale des barèmes (p. 10707).

Arrêté portant homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (rectificatif) (p. 10707).

Arrêtés portant nomination et cessation de fonctions (régisseurs d'avances) (p. 10707).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 52-1231 du 13 novembre 1952 portant fixation de certaines taxes téléphoniques et télégraphiques (p. 10707).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations, réintégrations et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 10707).

Naturalisations et réintégrations (p. 10708).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission du samedi 15 novembre 1952. — Convocations de commissions (p. 10712).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 10715).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 14 novembre 1952. — Convocations de commissions (p. 10716).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission (p. 10717).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Yougoslavie (p. 10717).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Yougoslavie (p. 10717).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (p. 10717).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Château-Picon (Gironde) (p. 10717).

Annonces (p. 10718).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 93 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 15 novembre 1952. — Questions écrites (p. 5177).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes : feuilles 33 et 34 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-1227 du 14 novembre 1952 complétant le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 14 du décret du 20 juillet 1951 est complété ainsi qu'il suit :

« Le premier, les deux premiers ou les trois premiers mois d'incapacité temporaire des accidentés du travail sont rémunérés à plein salaire suivant la durée de présence des intéressés, telle qu'elle est précisée au premier alinéa ci-dessus.

« Cette dernière disposition n'est pas applicable aux agents contractuels de l'ordre administratif classés dans les catégories « C ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 14 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

GUY PETIT.

Décret n° 52-1126 modifiant le décret n° 45-2283 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1952 : page 9627, 1re colonne, *in fine*, au contreseing ajouter : « Le ministre de l'éducation nationale : André Marie ».

Conditions d'intégration dans le corps des ingénieurs de la radiodiffusion du personnel des anciens cadres supérieurs techniques.

Le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu l'ordonnance du 25 juin 1945 sur l'organisation de la radiodiffusion française ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 1946 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française ;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu la loi de finances n° 50-949 du 8 août 1950 ;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, fixant le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;

Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et des corps provisoires d'ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française,

Arrêtent :

Art. 1er. — La nomination des fonctionnaires du cadre supérieur technique dans le corps des ingénieurs de la radiodiffusion s'effectuera dans les conditions fixées ci-après :

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		
Grades.	Classe et échelon.	Grades.	Echelon.	Ancienneté conservée dans l'échelon du nouveau corps.
Attaché de direction...	1er échelon.....	Ingénieur de la radiodiffusion.	Ingénieur élève.....	Ancienneté maintenue.
	2e échelon		1er échelon	Ancienneté maintenue.
	3e échelon		2e échelon	Ancienneté maintenue.
	4e échelon		3e échelon	Ancienneté réduite de moitié.
	5e échelon		4e échelon	Maintien de l'ancienneté excédant 2 ans.
Chef de subdivision...	4e classe.....	Ingénieur de la radiodiffusion.	1er échelon	Ancienneté maintenue.
	3e classe		2e échelon	Ancienneté maintenue.
	2e classe :			
	Avant 1 an.....			Ancienneté maintenue.
	Après 1 an.....		4e échelon	Maintien de l'ancienneté excédant un an.
	1re et hors classe :			
	Avant 2 ans.....		5e échelon	Ancienneté réduite de trois quarts.
	Après 2 ans.....		5e échelon	Maintien des trois quarts de l'ancienneté augmentée de six mois
	Après 4 ans.....		6e échelon	Ancienneté supprimée.
	Après 4 ans.....		6e échelon	Ancienneté maintenue.
Chef de centre de 1re classe issu des chefs de subdivision.	5e classe	Ingénieur de la radiodiffusion.	1e échelon	Ancienneté supprimée.
	4e classe		4e échelon	Ancienneté réduite du quart.
	3e classe		5e échelon	Ancienneté supprimée.
	2e classe		5e échelon	Ancienneté réduite du tiers.
	1re classe		6e échelon	Maintien de l'ancienneté excédant 3 ans.
Chef de division.....	3e et 4e classe :	Ingénieur en chef de la radiodiffusion.		
	Avant 2 ans.....		1er échelon	Maintien de l'ancienneté.
	Après 2 ans.....		2e échelon	Maintien de l'ancienneté excédant 2 ans.
	2e classe		3e échelon	Ancienneté réduite de deux cinquièmes.
	1re et hors classe.....		4e échelon	Ancienneté maintenue.
	Classe exceptionnelle.		Classe exceptionnelle..	Ancienneté maintenue.

Dans le cas où la promotion de certains attachés de direction au grade de chef de subdivision entraînerait, par application de ce tableau de concordance, une perte d'ancienneté par rapport à la situation qu'ils auraient eue s'ils étaient demeurés attachés de direction, il pourra ne pas être tenu compte de leur promotion.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 18 octobre 1946 portant statut provisoire du personnel titulaire de la radiodiffusion sont abrogées en tant qu'elles concernent le personnel dont les anciens grades sont mentionnés ci-dessus.

Art. 3. — Le directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
JOSEPH LÉGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Classement indiciaire et traitements des ingénieurs en chef et ingénieurs de la radiodiffusion française.

Le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu l'ordonnance et le décret du 25 juin 1945 relatifs à l'organisation de la radiodiffusion française;

Vu la loi de finances n° 50-949 du 8 août 1950;

Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et des corps provisoires d'ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 fixant le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu l'arrêté interministériel du 11 décembre 1948 relatif aux nouveaux traitements des personnels techniques de la radiodiffusion française,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelle indiciaire et les traitements correspondants afférents aux divers échelons des grades d'ingénieur et d'ingénieur en chef de la radiodiffusion française sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	ÉCHELON	INDICES	TRAITEMENTS	
			1er janvier 1950.	1er juillet 1950.
			francs.	francs.
Ingénieur en chef..	Classe exceptionnelle...	630	882.000	921.000
	4e échelon...	600	835.000	870.000
	3e échelon...	570	793.000	822.000
	2e échelon...	540	751.000	776.000
	1er échelon...	500	695.000	714.000
Ingénieur	6e échelon...	510	690.000	720.000
	5e échelon...	470	633.000	658.000
	4e échelon...	430	579.000	598.000
	3e échelon...	390	520.000	535.000
	2e échelon...	350	425.000	457.000
	1er échelon...	300	354.000	382.000

Art. 2. — Le directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
RAYMOND MARCELLIN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 13 novembre 1952, M. de Malignon, ancien procureur de la République près le tribunal de première instance de Philippeville, est nommé procureur de la République honoraire près ledit tribunal.

Décret du 13 novembre 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 13 novembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Casablanca (poste créé), M. Pourquier, juge d'instruction au tribunal de première instance de Nîmes.

Juge au tribunal de première instance de Casablanca, M. Audier, juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Aix, en remplacement de M. Bessières, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Casablanca.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Casablanca, sur sa demande, M. Biraben, juge suppléant au tribunal de première instance de Fès, en remplacement de M. Frediani, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Meknès.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fès, M. Ceccaldi, juge de paix de 4e classe d'Oued-Athménia, en remplacement de M. Biraben.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Marrakech, M. Dampeirou, juge de paix de 3e classe de Mogador, en remplacement de M. Belair, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Marrakech.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Marrakech (poste créé), M. Arnal, juge de paix de 4e classe de Montgolfier.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Rabat (poste créé), M. Sauty de Chalon, juge de paix de 4e classe de Tlemcen.

Décret du 13 novembre 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 13 novembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Tunis (poste créé), M. de Coucy, juge au tribunal de première instance de Sétif.

Juge au tribunal de première instance de Tunis, M. Valade, juge au tribunal de première instance de Philippeville, en remplacement de M. Surin, qui a été mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Mignucci, juge de paix de 3e classe de Gafsa.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Disdier, juge de paix de 4e classe de Fedj M'Zala.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Bareyt, juge de paix de 4e classe de Mondovi.

Décret du 13 novembre 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 13 novembre 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Avignon (canton Sud) (Vaucluse), M. Dauvergne (Claude), en remplacement de M. Roux, décédé.

Beaumont-Hague (Manche), M. Benoist (Henri), en remplacement de M. Patris, dont la démission a été acceptée.

Bourg-Saint-Maurice (Savoie), M. Ruaz (Antoine), en remplacement de M. Gaimard, dont la démission a été acceptée.

Châtelaudren (Côtes-du-Nord), M. Mahe (Louis), en remplacement de M. Le Diagon, dont la démission a été acceptée.

Châtillon-en-Diois (Drôme), M. Woerner (André), en remplacement de M. Lacet, décédé.

Gémozac (Charente-Maritime), M. Cotard (Fernand), en remplacement de M. Gonthier, décédé.

Lanmeur (Finistère), M. Le Bihan (François), en remplacement de M. Leroux, qui a été atteint par la limite d'âge.

Lunéville (canton Nord) (Meurthe-et-Moselle), M. Mougin (Gérard), en remplacement de M. Milot, qui a été atteint par la limite d'âge.

Méréville (Seine-et-Oise), M. Lefevre (Jean), en remplacement de M. Travers, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Félicien (Ardèche), M. Valentin (Ferdinand), en remplacement de M. Bouvet, dont la démission a été acceptée.

Saint-Jean-Soleymieux (Loire), M. Brignon (Jean), en remplacement de M. Royet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord), M. Robin (Edouard), en remplacement de M. Hamon, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), M. Bougnol (Charles), en remplacement de M. Rives, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saulzais-le-Potier (Cher), M. Henry (Jean), en remplacement de M. Laurent, qui a été atteint par la limite d'âge.

Scey-sur-Saône (Haute-Saône), M. Barberot (Jean), en remplacement de M. Rance, qui a été atteint par la limite d'âge.

La Tremblade (Charente-Maritime), M. Fuchs (Jean), en remplacement de M. Dournaud, dont la démission a été acceptée.

La Tremblade (Charente-Maritime), M. Guichard (Gaston), en remplacement de M. Perrogon, dont la démission a été acceptée.

Villeneuve-de-Marsan (Landes), M. Daugreilh (Camille), en remplacement de M. de Calviere, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

MM.

Chazot, suppléant du juge de paix de Saint-Jean-du-Gard (Gard).

Combaluzier, suppléant du juge de paix de Largentière (Ardèche).

Gorse, suppléant du juge de paix de Treignac (Corrèze).

Maintrieu, suppléant du juge de paix de Chartres (canton Sud) (Eure-et-Loir).

Mouillieron, suppléant du juge de paix d'Ars-en-Ré (Charente-Maritime).

Petit, suppléant du juge de paix de Brézolles (Eure-et-Loir).

Sont nommés juges de paix honoraires:

MM.

Coudron, ancien suppléant du juge de paix de Toucy (Yonne).

Crussaire, ancien suppléant du juge de paix de Lille (cantons Est et Nord-Est) (Nord).

Sebire, ancien suppléant du juge de paix du Havre (3e arrondissement) (Seine-Inférieure).

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 13 novembre 1952, M. Elberkennou (Mohammed), adel à la mahakma de l'oued M'Zab, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à la mahakma de Laghouat, en remplacement de M. Boumediene (Amar), qui a été promu bachadel à Tolga.

Décret du 13 novembre 1952 portant acceptation de la démission d'un adel.

Par décret en date du 13 novembre 1952, la démission de M. Fetoul (Mohamed), adel en disponibilité, est acceptée à compter de la notification du présent décret.

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un greffier de justice de paix.

Par décret en date du 13 novembre 1952, M. Pages (Léon), huissier à Colomb-Béchar (département d'Oran), est nommé greffier de la justice de paix de cette résidence (poste vacant).

Décret du 13 novembre 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires.

Par décret en date du 13 novembre 1952, l'honorariat est conféré à:

M. Aymard (Maxime-Joseph-Florentin), ancien président du tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Bauer (Raoul), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Dié (Vosges).

M. Beaulis (François-Claude), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Beuffeuil (Constant), ancien président du tribunal de commerce de la Rochelle (Charente-Maritime).

M. Bougrier (Paul-Clément-René), ancien président du tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Decheletie (Louis-Marie-Charles), ancien président du tribunal de commerce de Roanne (Loire).

M. Dorget (Jules-Louis), ancien président du tribunal de commerce d'Epinal (Vosges).

M. Feltz (Louis), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Dié (Vosges).

M. Follin (Pierre-Henri-Merry-Léon), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

M. Fressonnet (Francisque-Auguste), ancien président du tribunal de commerce de Roanne (Loire).

M. Gaudu (Georges-Louis-Jean), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Lachique (Joseph-Clément), ancien président du tribunal de commerce de Bayonne (Basses-Pyrénées).

M. Legros (Jean), ancien président du tribunal de commerce de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

M. Manger (Léon-Paul), ancien président du tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Meynier (Antoine-Marie), ancien président du tribunal de commerce de Tarare (Rhône).

M. Presle (Louis-Emile-Clément), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Ralle (Charles), ancien président du tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Rateau (Auguste-André), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Rode (Pierre-Marie-Etienne), ancien président du tribunal de commerce de Tarare (Rhône).

M. Tessier (Pierre-Louis-Marie-Emmanuel), ancien président du tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Berezlat (François-Charles), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Bolloc'h (Emile-Paul-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Bouvard (Joannès-Claudius-Gabriel), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Bremond (André-Edouard-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Briban (Jean-Baptiste), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Cannier (Michel-Eugène), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Chassagne (Jean-Gabriel-Georges), ancien juge au tribunal de commerce de Bergerac (Dordogne).

M. Cordet (Louis-Henri-Marie-Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Coudry (Pierre), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Rhône).

M. de Chalendar (Alphonse-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Delomier (Georges-Marie-Claude), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Deschamps (Charles-Pierre-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. des Georges (Jacques-Marie-Henri), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Desprats (Auguste), ancien juge au tribunal de commerce de Bergerac (Dordogne).

M. Devaux (Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Bergerac (Dordogne).

M. Deville (François), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Emiel (Jean-Célestin), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Etaix (Laurent), ancien juge au tribunal de commerce de Tarare (Rhône).

M. Eyraud (Claude-Marcel), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Guinet (Pierre-Léon), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Gunther (Frédéric), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Huet (Camille-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Jaunasse (Jules-Charles-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Jeusset (Charles-Joseph-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Lacharme (Marcel), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Laffontan (Jean-François-Pierre), ancien juge au tribunal de commerce de Bordeaux (Gironde).

M. Lagresle (Antoine), ancien juge au tribunal de commerce de Tarare (Rhône).

M. Lamare (Lucien-Edouard-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Le Chapelier (Pierre-Marie-Alfred), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Maisonneuve (Robert), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Marcoux (Jean-Eugène), ancien juge au tribunal de commerce de Roanne (Loire).

M. Martin (Emile-Henri), ancien juge au tribunal de commerce de Briey (Meurthe-et-Moselle).

M. Mas (Jules-François), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Mathias (Antoine-Joseph-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône)).

M. Maury (Jacques-Jean), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Migeon (Rémy-René), ancien juge au tribunal de commerce de Besançon (Doubs).

M. Minet (Charles-Antoine), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Monier (Yves-Julien), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Moreau (Marie-Jean-Emile), ancien juge au tribunal de commerce de la Rochelle (Charente-Maritime).

M. Mottard (Joseph-Amédée-Eugène), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Mousset (Louis-François), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Offrey (Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Perroud (Charles-Henry), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Perroudon (Claudius-Marie-Antoine), juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône);

M. Plantin (Jean-Antonin-Marc), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône);

M. Ponsot (François-Gustave), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Portiglia (Alexandre-Marius), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Preston (Henri-René), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Proriol (Claude), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Quarré de Verneuil (Jean), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Rivoire (Jean), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Roche (Pierre-Charles-Maurice), ancien juge au tribunal de commerce de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Saint-Paul (Edmond-Hippolyte-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Lyon (Rhône).

M. Seignol (Claudius), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Tharreau (Louis-Gabriel), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Thevenon (Jean-Baptiste), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

M. Vergeat (Ernest), ancien juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire).

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 13 novembre 1952, M. Roland Cadet, maître des requêtes au conseil d'Etat, est de nouveau maintenu dans la position hors cadre, pour une durée complémentaire de dix-huit mois, à compter du 1er décembre 1952, pour exercer les fonctions de directeur à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-1228 du 8 novembre 1952 complétant le décret n° 52-978 du 21 août 1952 portant création d'une commission consultative interministérielle et d'un comité permanent pour l'étude des problèmes relatifs à l'assistance technique internationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 52-978 du 21 août 1952 portant création d'une commission consultative interministérielle et d'un comité permanent pour l'étude des problèmes relatifs à l'assistance technique internationale,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 21 août 1952 susvisé est complété comme suit:

« La commission est composée des représentants:

« Du ministère des affaires étrangères;
« Du ministère des finances et des affaires économiques;
« Du ministère de l'intérieur;

. . . . . .

« Du ministère des postes, télégraphes et téléphones;
« Du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil et à l'information ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et les ministres et secrétaires d'Etat intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 8 novembre 1952 portant désignation du consul de France à Stuttgart.

Par décret en date du 8 novembre 1952, M. du Boisberranger (Jean-Louis-Théodore), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Beyrouth, est chargé du consulat de France à Stuttgart (poste vacant).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 novembre 1952 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 13 novembre 1952, a été reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Service social de sauvegarde de la jeunesse, dont le siège est au palais de justice, à Paris.

Décret du 13 novembre 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 13 novembre 1952, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Institut colonial de Marseille, dont le siège est à Marseille et qui s'intitulera désormais Institut français d'outre-mer, Marseille.

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 16 octobre 1952, l'honorariat est conféré à M. Monteletan (Frédéric), commandant principal des gardiens de la paix de classe exceptionnelle, en retraite.

OFFICIERS

Par arrêté en date du 15 octobre 1952, M. Chevallier (Charles), officier principal de C. R. S. de 1re classe, en congé administratif de fin de séjour outre-mer, est affecté à la compagnie républicaine de sécurité n° 51.

Par arrêtés en date du 18 octobre 1952, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

M. Dickèle (Lucien), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Mulhouse.

M. Gallouan (Jean), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Bordeaux.

M. Mercier (François), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Versailles.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, M. Bernard (Gaston), officier de C. R. S. de 2e classe en disponibilité, est radié des cadres de la sûreté nationale.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 novembre 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

Au grade de commandeur.

Lamachere (Roger-Marcel), ancien lieutenant du 36e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1013, recrutement d'Alençon.

Au grade d'officier.

Bodin (Pierre-Théodule-Sylvain), ancien maréchal des logis de la compagnie 701/22 du train auto, classe 1935, mle 650, recrutement de Blois.

Chartier (Joseph-Maurice-Victor), ancien caporal-chef du 117e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 951, recrutement du Mans.

Cornu (Emile-Adrien-Maurice), ancien maréchal des logis du 4e régiment de cuirassiers motorisés, classe 1935, mle 1208, recrutement de Niort.

Erambert (Eugène-Louis), ancien adjudant du 32e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 2093, recrutement d'Angoulême.

Guirimand (Edmond-Jean-André), ancien sergent du 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 2676, recrutement de Grenoble.

Huguenin (Paul-Emile), ancien caporal-chef du 149e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1928, mle 2813, recrutement de Thionville.

Maugendre (Pierre-Lucien), ancien soldat du 23e régiment de tirailleurs algériens, classe 1930, mle 1244, recrutement de Troyes.

Ribet (Albert-Désiré-Aldric), ancien soldat du 11e régiment du génie, classe 1928, mle 1390, recrutement de Caen.

Décret du 12 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er), relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés, promus ou élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 29 avril 1952.)

Dognon (Edgar), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, classe 1906, recrutement d'Auxerre.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 29 juillet 1946.)

David (Albert), ancien adjudant du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, mle 493,, recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 29 juillet 1949.)

Girard (Auguste-Hippolyte), ancien sergent-major du 155e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 3530, recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 1er mars 1952.)

Le Brun (François-Marie-Alexandre), ancien lieutenant du 93e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 3079, recrutement de la Seine (6e bureau).

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1931.)

Olt (Marx), ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1909, mle 141, recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 15 juin 1938.)

Veillard (Jean), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1191, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 30 mars 1939.)

Picard (Louis-François), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 966, recrutement de Blois.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1945.)

Petinay (Gaston), ancien soldat du 10e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2053, recrutement de Blois.

(Pour prendre rang du 6 novembre 1918.)

Mory (Konté), ancien soldat du 88e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1915, mle 30973, recrutement du Soudan.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1949.)

Blache (François), ancien soldat du 27e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 16, recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 9 janvier 1950.)

Caverriviere (Achille-Louis-Albert), ancien maréchal des logis du 116e régiment d'artillerie lourde, classe 1912, mle 916, recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 1 mars 1950.)

Bordier (Fernand-Paul), ancien soldat du 66e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 857, recrutement de Fontainebleau,

(Pour prendre rang du 21 septembre 1950.)

Bretton (Antoine-Marie), ancien soldat du 23e bataillon de chasseurs à pied, classe 1901, mle 593, recrutement de Roanne.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1951.)

Martin (Paul-Alexandre), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 590, recrutement de Soissons.

(Pour prendre rang du 9 février 1951.)

Gabillaud (Franklin-Baptiste), ancien adjudant-chef du 54e bataillon de chasseurs alpins, classe 1905, mle 119, recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 14 avril 1951.)

Mariel (Louis-Cyprien), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1578, recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 30 avril 1951.)

Zagrodzki (Félix), ancien soldat du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1899, mle 4239, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 7 mai 1951.)

Puysegur (Jacques-François-Pierre), ancien caporal du 142e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1132, recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 30 mai 1951.)

Mohamed ben Amaïn, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs marocains, classe 1916, mle 7881, recrutement du Maroc (Mazagan).

(Pour prendre rang du 7 octobre 1951.)

Desnier (Gabriel-Pierre), ancien caporal du 105e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1120, recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1951.)

Presset (Louis-Henri), ancien soldat du 51e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 1213, recrutement d'Annecy.

Renaud (Auguste-Léon), ancien adjudant du 7e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1912, mle 1785, recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 8 décembre 1951.)

Fonteneau (Julien-Louis-Eugène), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1549, recrutement de Blois.

Michel (Wilhem-Marius), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 138, recrutement de Digne.

Natali (Ange-Attila), ancien soldat du 113e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1100, recrutement d'Ajaccio.

Ogiron (François-Augustin), ancien soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 746, recrutement de Parthenay.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1951.)

Chazal (Antoine-Eugène), ancien caporal du 5e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1916, mle 89, recrutement de Montbrison.

Guery (Henri-Aimé-Edmond-Louis), ancien soldat du 225e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3258, recrutement de Béthune.

Laborde (Jean), ancien soldat du 208e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 696, recrutement de Mont-de-Marsan.

Masseboeuf (Auguste-Régis), ancien soldat du 75e régiment d'infanterie, classe 1911, mle LM 699, recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1951.)

Monier (Alexandre-Louis), ancien soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 906, recrutement de Pont-Saint-Esprit.

Payrault (Homère-Roger), ancien sergent du 108e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1151, recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1951.)

Brindeau (Alphonse-Pierre-Lucien), ancien soldat du 28e régiment d'infanterie territoriale, classe 1894, mle 271, recrutement du Mans.

Renauld (Auguste dit Gaston), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1161, recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1952.)

Huillet (Fernand-Louis), ancien adjudant-chef du 38e régiment d'artillerie coloniale, classe 1909, mle 1799, recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1952.)

Chambolle (Albert-Antoine), ancien soldat du 89e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 13, recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1952.)

Dinclaux (Emile), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1673, recrutement de Bayonne.

Hubert (Germain-Emile), ancien caporal du 6e régiment du génie, classe 1914, mle 874, recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1952.)

Ramonbordes (Jean), ancien soldat du 136e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 506, recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1952.)

Vedere (Louis), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 528, recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 2 février 1952.)

Dubosi (Frédéric-Pierre), ancien soldat du 138e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1267, recrutement de Magnac-Laval.

Pierrain (Jean-Auguste), ancien sergent du 151e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 838, recrutement de Béthune.

Pierre (Fernand), ancien soldat du 414e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 186, recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 21 février 1952.)

Camailhac (Léonard), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2001, recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 23 février 1952.)

Bourzeix (Jean-Adrien), ancien caporal du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 666, recrutement de Tulle.

Vacheyroux (Jean), ancien soldat du 326e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 654, recrutement de Brive.

(Pour prendre rang du 1er mars 1952.)

Barthe (Marcel-Jean), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 1134, recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 1er mars 1952.)

Pater (Robert-Constant), ancien soldat du 157e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2375, recrutement d'Avesnes.

(Pour prendre rang du 8 mars 1952.)

Alary (Léon-Antoine), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1447, recrutement de Rodez.

Diot (René), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 21, recrutement de Coulommiers.

Dreux (Louis-Henri), ancien soldat du 282e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2498, recrutement de Versailles.

Francart (Emile), ancien soldat du 176e régiment d'infanterie territoriale, classe 1912, mle 181, recrutement de Rennes.

Genaud (Justin), ancien soldat du 409e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 349, recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 15 mars 1952.)

Bourdoux (François-René), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1859, recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 18 mars 1952.)

Auroux (Jean-Auguste), ancien soldat du 85e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 285, recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 5 avril 1952.)

Daens (Henri-Daniel), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1914, mle 2007, recrutement de Dunkerque.

(Pour prendre rang du 5 mai 1952.)

Bannerot (Gaston), ancien soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 35, recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 27 mai 1952.)

Delval (Jules-Edouard), ancien maréchal des logis du 102e régiment d'artillerie lourde, classe 1913, mle 16, recrutement d'Amiens.

Décret du 12 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1951.)

Gauthier (Gaston-Henri), ancien lieutenant du 32e régiment d'infanterie, classe 1907, recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 14 février 1952.)

Guillou (Raymond), ancien capitaine du 5e régiment de tirailleurs marocains, chef de bataillon honoraire d'infanterie, classe 1926.

(Pour prendre rang du 3 mars 1952.)

Mariette (Léon-Louis-Alphonse), capitaine d'artillerie, officier inspecteur à l'état-major de la 6e région militaire à Metz, classe 1909, recrutement de Lisieux.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 4 février 1952.)

Yvenou (Yves-Marie), ancien lieutenant du bataillon de marche n° 5, classe 1939, recrutement de Quimper.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1946.)

Livio (Cision-Georges), ancien soldat du 25e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 910, recrutement de la Guadeloupe.

(Pour prendre rang du 13 mai 1947.)

Ladieu (Yvan), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1006, recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 5 avril 1948.)

Loiret (Armand-Pierre), ancien adjudant-chef du 73e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 348, recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 14 mars 1950.)

Minart (René-Donat-Marcel), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 67, recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Douhaire (Louis-Marie-Joseph), ancien sergent du 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 1207, recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 31 mai 1950.)

Belafkir Ahmed, ancien soldat du 21e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 3505, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1951.)

Beloeil (René), ancien adjudant-chef du 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1930, mle 5572, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 19 février 1951.)

Belkhir Mohamed, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A 2497, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 12 avril 1951.)

Le Bourdiec (Henri-Fernand-Elie), ancien soldat du 38e régiment du génie, classe 1921, mle 893, recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 6 août 1951.)

Brahim ben Boughala, ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle A 6734, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 7 août 1951.)

Eldin (Max-Louis), ancien soldat du 5e régiment de dragons, classe 1947, mle 16804, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 21 août 1951.)

Ben Naceur ou Bennaceur ben Aïssa, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, engagé volontaire 1935.

(Pour prendre rang du 31 août 1951.)

Lahsen ben Saïd, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B 2483, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1951.)

Primout (Robert), ancien sergent du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 822, recrutement de Tunis.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1951.)

Garric (Roger-Emile-Gaston-Damien-Paul), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 309, recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1951.)

Chambion (Maurice), ancien sergent du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 566, recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1951.)

Ahmed ben Larbi, ancien soldat du 10e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932, mle 355 L, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1951.)

Saïd ben Mohamed ben Hamed, ancien soldat du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 8119, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1951.)

Ziani Ahmed ancien soldat du 215e bataillon autonome du génie, classe 1942, mle 76 R. M., recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1952.)

Coste (Léandre-Alfred), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 871, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1952.)

Bénard (Augustin-Emile), ancien adjudant-chef du 150e régiment d'infanterie, classe 1923, mle 781, recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1952.)

Lacôte (René-Honoré), ancien soldat du 2e régiment de cuirassiers, classe 1944, mle 35909, recrutement de Poitiers.

Rostaing (Marius-Eloi), ancien adjudant-chef du 2e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 1989, recrutement de Chambéry.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1952.)

Heim (François-Eugène-Henri), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1945.

(Pour prendre rang du 7 février 1952.)

Bachelet (Maurice), ancien soldat du 11e groupe d'escadrons de réparation divisionnaire, classe 1939, mle 295, recrutement d'Arras.

(Pour prendre rang du 15 février 1952.)

Abdellah ben Kabbour ben Abdellah, ancien sergent-chef du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 1131, recrutement du Maroc.

Pascal (Pierre-Albert), ancien caporal-chef du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1949, mle 649.

(Pour prendre rang du 22 février 1952.)

Larue (Henri-Louis), sergent du 9e bataillon du génie (5e b. B.), classe 1940, mle 9879, recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 5 mars 1952.)

Belgacem ben Mohamed ben Khémis Djébali, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 2705, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 6 mars 1952.)

Le Vot (Hyacinthe), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1930.

Mortal (Marius-Jean-Julien), ancien brigadier du 20e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1935, mle 177, recrutement de Valence.

(Pour prendre rang du 8 mars 1952.)

Longepe (Raymond-Camille-Fulberg), ancien soldat du 12e régiment de zouaves, classe 1930, mle 785, recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 11 mars 1952.)

Charolles (Robert), ancien caporal-chef du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 14608, recrutement de Mâcon.

Leray (André-Alexandre-Marie), ancien soldat du 210e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 2186, recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 13 mars 1952.)

Blandin (Paul-Eugène), ancien soldat du bataillon de marche n° 5, classe 1944, mle 534 R. E., recrutement de Châlons-sur-Marne.

Maguy (René-Joseph-Marie), ancien soldat du 6e régiment de dragons, classe 1938, mle 813, recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 14 mars 1952.)

Franciu (Moïse), ancien soldat du 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle L. M. 8054, recrutement de Seine-Central.

Marconnet (Jules-Claudius), ancien soldat du 27e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 463, recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 19 mars 1952.)

Gay (Joseph-Marius), ancien soldat du 12e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1922, mle 20, recrutement Rhône-Sud.

Roussel (Raymond-Théodore), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3176, recrutement de Clermont-Ferrand.

Thivend (Louis), ancien soldat du 62e bataillon de chasseurs alpins, classe 1929, mle 2176, recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 20 mars 1952.)

André (Daniel-Jean), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1931, mle 1989, recrutement de Lyon.

Menant (Eugène), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 152, recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 22 mars 1952.)

Olive (Marcel-Marius), ancien soldat du 24e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 706, recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 26 mars 1952.)

Kriegel (Joseph-Victor), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 755, recrutement de Sarrebourg.

(Pour prendre rang du 28 mars 1952.)

Sanchez (Antoine), ancien soldat du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1935, mle 2559, recrutement d'Oran.

Sylvain (Henri-Félix), ancien sergent du 12e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1931, mle 2355, recrutement de Privas.

(Pour prendre rang du 29 mars 1952.)

Briand (Léon-Jules-Joseph), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1942.

Marchal (Marie-Jean), ancien soldat du 242e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 804, recrutement de Vesoul.

Rippe (Roger-Lucien), ancien soldat du 11e régiment de zouaves, classe 1933, mle 2471, recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 31 mars 1952.)

Driss ben Driss, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 1838, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Dulongpont (Augustin), ancien adjudant du 227e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 4932, recrutement de Béthune.

Gallo (André-Joseph), ancien sergent du 4e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 1093, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1952.)

Guiheneuf (Marcellin-Alexandre-Mario), ancien soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 882, recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Perié (René-Raymond), ancien soldat du 25e bataillon médical, classe 1945.

(Pour prendre rang du 4 avril 1952.)

Gutierrez (Laurent), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1943.

(Pour prendre rang du 7 avril 1952.)

Antoni (Emile), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1941.

Lasserre (Antoine-Bernard), ancien soldat du parc d'artillerie de la 45e division, classe 1923, mle 2118, recrutement de Bordeaux.

Masson (Pierre-Auguste), ancien aspirant du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, recrutement de Strasbourg.

Petit-Pretre (Henri-Marius), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1922.

Soulard (Gaston-Armand-Auguste), ancien soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 615, recrutement de Niort.

Taillandier (Toussaint-Jean-Marie), ancien soldat du 2e régiment de marche du Tchad, classe 1942, mle 13095, recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 11 avril 1952.)

Demoury (François-Pierre), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 75/47033, recrutement de la Seine (1er bureau).

Manteca (Manuel-Joseph), ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 685, recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Hangarter (Jean-Albert), ancien caporal-chef des Forces françaises de l'intérieur, classe 1942, mle 957, recrutement de Strasbourg.

Pezard (Etienne-Henri-Jean), ancien sergent-chef des Forces françaises de l'intérieur, classe 1937, mle 2851, recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 19 avril 1952.)

Ergatian (Agof-Jacques), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 4617, recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 22 avril 1952.)

Grosmann (André-Eugène), ancien soldat du 13e génie (2e D. B.), classe 1941, mle 3649.

Gueraieff (Jacques), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 213, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 3 mai 1952.)

Chaize (Marius), ancien soldat du 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 6372, recrutement de Lyon.

Corbel (Pierre-Marie), ancien soldat du 10e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 3196, recrutement de Brest.

Gerardin (Pierre-Joseph), ancien sergent du 69e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 488, recrutement de Nancy.

Jacquinot (Raymond-André), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie coloniale, classe 1935, mle 4455, recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 17 mai 1952.)

Vacque (Louis), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 317, recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 21 mai 1952.)

Barbolleau (Roger-Alfred), ancien soldat du 1er régiment de hussards, classe 1945, mle 26671, recrutement de Rennes.

Baudru (Louis-Joseph), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1925.

Brunet (Jacques), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 23329, recrutement de Rennes.

Contoux (François), ancien adjudant du 11e régiment de zouaves et de la 1re D. F. L., classe 1933.

Gouton (Elie-Marcel), ancien soldat du 27e régiment d'infanterie, classe 1949.

Domalin (Charles), ancien caporal-chef du 11e régiment étranger d'infanterie, classe 1926, mle 543, recrutement de Paris.

Gauchie (Jean-Baptiste), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 488, recrutement de Tulle.

Marcel (Eugène-Auguste-Théodore), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944.

Raschi (Aimé-Henri), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944.

Rosello (Henri), ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle R. M. 2544, recrutement d'Alger.

Servant (Victorin-Jean-Paul), ancien sergent du 220e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 509, recrutement de Foix.

Torremocha (Salvador), ancien soldat des forces françaises libres, classe 1945.

Videloup (Louis-Jean-Marie-François), ancien soldat du 4e groupe autonome d'artillerie, classe 1936, mle 28, recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 28 mai 1952.)

Sargueux (Joseph-Jean-Louis), ancien soldat du 18e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1926, mle 170, recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 4 juin 1952.)

Tournier (Jean-André), ancien caporal-chef du 80e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 125.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1952.)

Canel (Charles-Camille-André), ancien soldat du 7e régiment du génie, classe 1928, mle 1076, recrutement de Narbonne.

Perez (Joseph-Noël), ancien sergent des forces françaises libres, classe 1944.

Décret du 12 novembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 15 juin 1951.)

Scuderi (Alfio), ancien soldat du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1942/46, mle L. M. 728, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1952.)

Nambo, ancien soldat du 17e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1948, mle 7228, recrutement d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).

N'Guessan Koadio, ancien soldat du 17e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1948, mle 1515, recrutement de la Côte-d'Ivoire.

Décret du 12 novembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets n° 50-664 du 14 juin 1950 et n° 51-760 du 14 juin 1951) :

Au grade de chevalier.

Bourgogne (Pierre-Denis).

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais elle annule la concession de la médaille militaire faite par décret en date du 5 juillet 1951 (*Journal officiel* du 7 juillet 1951) et, éventuellement, les citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 12 novembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les déportés et internés de la résistance dont les noms suivent:

Au grade de chevalier.

A TITRE POSTHUME

Bouville (Fernand), adjudant-chef (pour prendre rang du 1er octobre 1952).

De Lignaud de Lussac (Maximilien), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;
2° L'attribution de la médaille de la résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Décret du 15 novembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 novembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

Au grade de chevalier.

M. Garnier (Marcel-Henri), administrateur civil au ministère des finances; 23 ans de services civils et militaires.

Mme Mermoz, née Gillet (Georgette-Gabrielle), infirmière; 36 ans de services civils.

Décret n° 52-1229 du 13 novembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 81 de la loi du 14 avril 1924 en ce qui concerne les droits à pension des ayants cause de certains militaires de carrière.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,
Vu la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires d'invalidité;
Vu la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles et militaires, et notamment son article 81;
Vu le règlement d'administration publique du 2 septembre 1924, et notamment son article 37;
Vu la loi du 20 septembre 1948;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les ayants cause de militaires décédés en activité de service au cours d'opérations de guerre avant le 23 septembre 1948 et avant d'avoir accompli quinze ans de service peuvent opter pour l'une des pensions ci-après:

a) Pension du taux prévu pour le grade du militaire par la loi du 31 mars 1919;
b) Pension mixte prévue par l'article 59 de la loi du 31 mars 1919.

Art. 2. — Les pensions ou allocations dont les intéressés visés à l'article précédent sont déjà titulaires feront l'objet, à compter de la date de publication du présent décret, d'une revision sur la base des dispositions dudit article.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Décret du 13 novembre 1952 portant admission à la retraite d'ancienneté de deux officiers de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 13 novembre 1952, sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite, à titre d'ancienneté de services, les officiers de gendarmerie dont les noms suivent:

M. le chef d'escadron Muraton (Abel-René), le 25 janvier 1953.
M. le capitaine Pribat (Pierre), le 1er janvier 1953.

Décret du 13 novembre 1952 rapportant un précédent décret admettant à la retraite d'ancienneté un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 13 novembre 1952, est rapporté, en ce qui concerne M. le capitaine de gendarmerie Pivin (Pierre-Gustave), le décret en date du 12 septembre 1952 portant admission à la retraite d'ancienneté, à compter du 1er décembre 1952, de cet officier.

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination dans le service vétérinaire.

Par décret en date du 13 novembre 1952, est nommé au grade de vétérinaire sous-lieutenant de l'armée active, pour prendre rang du 18 juin 1952:

M. Lemoisson (Pierre-Maurice).

Décret du 13 novembre 1952 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 13 novembre 1952, sont admis dans l'armée active, les officiers de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. Conill (Guy-Julien-Jean), capitaine de réserve.
Dizier (Roger), lieutenant de réserve.
Martin (André-Joseph-Gabriel), lieutenant de réserve.
Pellay (Marcel), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. Doucet (Jean-Louis), lieutenant de réserve.
Eleouet (Jean-Albert), lieutenant de réserve.
Garbies (Claude-Clément-Augustin), lieutenant de réserve.
Morand (Marcel-Roger), sous-lieutenant de réserve.

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. Baumann (Michel-Robert), lieutenant de réserve (titre exceptionnel, Indochine).
Goyheneix (Marcel-Roger), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. Deleau (Pierre-Marie-Camille), sous-lieutenant de réserve.
Tarniquet (Joseph), sous-lieutenant de réserve.

Train.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. Guisnel (Gervais-Joseph-Antoine), lieutenant de réserve.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. Maguin (André-Marie-François), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. Asnard (Roland-Joseph-Jean-Marie), lieutenant de réserve.

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. Nong Van Nhay, lieutenant de réserve (titre exceptionnel, Indochine).

Chau-One, lieutenant de réserve (titre exceptionnel, Indochine).

M. le capitaine de réserve Conil (Guy-Julien-Jean), visé ci-dessus, est nommé capitaine à titre temporaire dans l'armée active à compter du 1er octobre 1952.

MM. les lieutenants de réserve Doucet (Jean-Louis), Elenuet (Jean-Albert), Garbies (Claude-Clément-Augustin), Guisnel (Gervais-Joseph-Antoine), Asnard (Roland-Joseph-Jean-Marie), visés ci-dessus, sont nommés lieutenants à titre temporaire dans l'armée active, à compter du 1er octobre 1952.

Décret du 13 novembre 1952 portant promotion (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 13 novembre 1952, est promu dans les cadres des officiers de réserve du service de l'intendance:

Au grade de lieutenant d'administration.

BUREAUX DE L'INTENDANCE

(A compter du 1er novembre 1952.)

M. Calendini (Antoine-Jean), sous-lieutenant d'administration de réserve du service de l'intendance, en situation d'activité en Indochine.

Décret du 13 novembre 1952 portant promotions d'officiers de réserve.

Par décret en date du 13 novembre 1952, sont promus aux dates indiquées ci-après les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES COLONIALES

Au grade de lieutenant.

A. — EN SITUATION D'ACTIVITE

1° DANS LA MÉTROPOLE

Infanterie.

Rieux (André), 1er décembre 1951.

Roy (Jean-Pierre), 1er octobre 1952.

2° EN EXTRÊME-ORIENT

Infanterie.

Morant (Camille), 7 septembre 1952.

Artillerie.

Durif (René-François-Casimir), 8 août 1952.

B. — DANS LEURS FOYERS

Infanterie.

Compagnie des services n° 1

Aumont (Charles-Basile), 1er novembre 1952.

Subdivision de Vannes.

Le Roux (Louis-Marie), 1er octobre 1952.

Jaffrezou (Yves-Marie), 1er novembre 1952.

Subdivision d'Angoulême.

Brisson (Raymond-Joseph-Michel), 1er novembre 1952.

Subdivision de Limoges.

Bastien (Paul-Pierre), 1er novembre 1952.

Subdivision de Perpignan.

Neras (Georges-Pierre-Jean-Jacques), 1er décembre 1951.

Subdivision de Marseille.

Le Bourhis (Albert), 1er novembre 1952.

Dufaut (Raymond), 1er novembre 1952.

Faby (Anatole), 1er novembre 1952.

Subdivision de Toulon.

Jacquemet (Maurice-Claude-Lucien), 20 février 1952.

Subdivision de la Corse.

Baldacci (Augustin), 1er novembre 1952.

Villanova (François), 1er novembre 1952.

Afrique occidentale française.

Vallet (Henry-Pierre), 25 septembre 1949.

Afrique équatoriale française, Cameroun.

Bentata (Joseph-Elie-Marcel), 1er décembre 1951.

Bonnaffe (André-Gaston-Marie-Joseph), 11 janvier 1952.

Appia (Daniel-Franck-Aloys), 18 février 1952.

Poirier (Roger), 1er avril 1952.

Indochine.

Martin (Jean-Roger), 1er novembre 1952.

Thouvenin (Eugène), 1er novembre 1952.

Pacifique.

Boissery (Henri-Paul-Lucien), 1er novembre 1952.

Artillerie.

Subdivision de Paris.

Tenaille (Gérard-Raymond), 1er octobre 1950.

Foursin (Pierre-Jean), 1er août 1952.

Subdivision d'Angoulême.

Mathieu (Georges-Alphonse-Louis-Gabriel), 1er novembre 1952.

Ringwald (Jean-Marcel-Roger), 1er novembre 1952.

Subdivision de Marseille.

Rousset (Jacques-Camille), 1er juin 1919.

Madagascar.

De Perelli de la Rocca (Christian), 25 septembre 1952.

Indochine.

Levet (Emile-Pierre-Gabriel), 16 février 1951.

Callens (Raymond-Paul), 1er décembre 1951.

Chancellerie.

Maroc.

Denis (Roger-Marcel), 1er novembre 1952.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Compagnie des services n° 1.

Faustin (Ernest-Ange), 1er novembre 1952.

Etat-major, 3e région.

Calvez (Yves), 1er novembre 1952.

Etat-major, 4e région.

Mathieu (Alfred-Célestin), 1er novembre 1952.

Etat-major, 9e région.

Astolfi (Paul-Dominique), 1er novembre 1952.

Indochine.

Bodo (Louis), 1er octobre 1952.

Service des matériels et bâtiments.

ETAT-MAJOR, 4e RÉGION

1° Adjoint administratif.

Parpirolles (Lucien-Louis), 1er novembre 1952.

2° Contrôleur d'arme.

Vidal (Pierre-André), 1er novembre 1952.

Détails d'organisation du corps spécial des transmissions de l'armée de terre.

Le secrétaire d'Etat à la guerre et le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 52-1096 du 24 septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'organisation du corps spécial des transmissions de l'armée de terre,

Arrêtent:

Organisation. — Composition des formations.

Art. 1er. — La composition des formations du corps spécial des transmissions de l'armée de terre et les effectifs des membres de ce corps, affectés, pour la mobilisation, aux états-majors interalliés et aux commandements des transmissions des grandes unités sont fixés par les tableaux d'effectifs de guerre établis par le secrétaire d'Etat à la guerre.

Désignation des membres du corps spécial parmi les fonctionnaires de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la guerre fait connaître, tous les ans, au ministre des postes, télégraphes et téléphones, les besoins, fixés par les tableaux d'effectifs de guerre, en personnels devant être affectés aux différents emplois du corps spécial sur l'ensemble du territoire.

Ces besoins sont présentés sous la forme d'un tableau donnant, par spécialité et par région militaire, les effectifs dont la mobilisation est prévue.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones choisit les spécialistes destinés au corps spécial dans la limite des effectifs demandés pour l'ensemble des régions militaires. Ce choix est exercé parmi le personnel volontaire appartenant à l'une des classes de mobilisation de la première ou de la deuxième réserve de l'armée de terre.

Ce n'est qu'à défaut de volontaires qu'il est procédé à des désignations d'office en prenant, dans chaque catégorie de spécialistes demandés par l'autorité militaire, les hommes des réserves appartenant aux plus jeunes classes de la première, puis de la deuxième réserve.

A défaut de réservistes volontaires, également, le ministre des postes, télégraphes et téléphones peut choisir, pour tenir les postes de directeur ou de sous-directeur, des personnels dégagés d'obligations militaires. Ce choix ne peut porter que sur des fonctionnaires âgés de moins de soixante ans s'il s'agit d'occuper un poste de directeur, ou de moins de cinquante-cinq ans s'il s'agit d'occuper un poste de sous-directeur. Les intéressés doivent alors accepter de souscrire un engagement volontaire pour la durée de la guerre.

Nomination des membres du corps spécial appartenant à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 3. — L'administration des postes, télégraphes et téléphones transmet au secrétariat d'Etat à la guerre (D. P. M. A. T.) les listes, par région militaire, des fonctionnaires qu'elle a choisis pour recevoir un grade d'assimilation militaire d'officier ou de sous-officier. Ces listes doivent être accompagnées, en ce qui concerne les personnels dégagés d'obligations militaires choisis comme il est dit ci-dessus, au dernier alinéa de l'article 2, de leur demande de souscrire un engagement volontaire pour la durée de la guerre.

Le secrétaire d'Etat à la guerre prononce, par arrêté, la nomination dans le corps spécial, aux grades d'assimilation militaire proposés par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, des personnels devant entrer dans la formation de ce corps.

Ces nominations sont notifiées au ministre des postes, télégraphes et téléphones (direction du personnel, 8e bureau, affaires militaires).

Désignation et nomination des membres du corps spécial parmi les techniciens civils des transmissions du secrétariat d'Etat à la guerre.

Art. 4. — Ces personnels sont destinés à occuper les postes prévus aux tableaux d'effectifs de guerre dans les unités d'exploitation des transmissions territoriales.

Les personnels sont choisis par le commandement supérieur des transmissions et proposés par lui à la direction du personnel militaire de l'armée de terre, dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus pour les personnels de rang analogue provenant de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Les nominations de ces personnels dans le corps spécial sont prononcées par le secrétaire d'Etat à la guerre (D. P. M. A. T.).

Désignation et nomination des membres du corps spécial n'appartenant ni à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, ni aux cadres des techniciens civils des transmissions du secrétariat d'Etat à la guerre.

Art. 5. — Ces personnels sont choisis et proposés, chaque fois qu'il est nécessaire, par le commandant supérieur des transmissions. Ils doivent appartenir à la deuxième ou à la première réserve de l'arme des transmissions. Ils doivent être volontaires pour servir dans le corps spécial et, s'ils appartiennent à une administration ou à un service de l'Etat, avoir reçu l'accord préalable de cette administration ou de ce service.

Les titres de ces candidats sont examinés par une commission présidée par un officier supérieur représentant le commandant des transmissions et comprenant:

Un membre du corps spécial des transmissions désigné par le ministre des postes, télégraphes et téléphones;

Un officier représentant la D. P. M. A. T.;

Le chef du bureau des affaires militaires à la direction du personnel du ministère des postes, télégraphes et téléphones ou son représentant.

Cette commission se réunit chaque fois qu'il est besoin, sur convocation de son président. Sur son avis favorable, qui indique que le grade maximum d'assimilation spéciale peut être conféré aux intéressés, ceux-ci peuvent être nommés dans le corps spécial, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.

Grade pour lequel doivent être proposés les personnels destinés à entrer dans le corps spécial.

Art. 6. — Les personnels proposés pour entrer dans le corps spécial au titre de l'un des articles précédents ne peuvent l'être pour un grade inférieur à celui qu'ils détiennent dans les réserves.

En ce qui concerne les personnels autres que ceux visés à l'article 5 ci-dessus, le grade d'assimilation proposé doit, en outre, correspondre à leur grade administratif tel qu'il est prévu aux tableaux 1 ou 2 annexés au décret n° 52-1096 du 24 septembre 1952.

Classement en affectation spéciale au titre du corps spécial.

Art. 7. — L'autorité qui établit les propositions de désignation des personnels du corps spécial des transmissions de l'armée de terre doit, en même temps, présenter une demande de classement de ces personnels dans l'affectation spéciale suivant les prescriptions des articles 18 et 19 de l'instruction 79453 PM/7/B du 28 avril 1952 (*Journal officiel* du 12 juin 1952).

Les décisions de classement dans l'affectation spéciale prononcées par les généraux commandant les régions ne prennent effet que du jour où le secrétaire d'Etat à la guerre a décidé d'admettre les intéressés dans le corps spécial des transmissions de l'armée de terre.

Affectations de mobilisation des membres du corps spécial.

Art. 8. — Les affectations de mobilisation des membres du corps spécial sont effectuées au plus près de lieu d'emploi du temps de paix, et les instruments de rappel sont mis en place dans les conditions prévues par les textes en vigueur pour les autres personnels des réserves.

Constitution du corps spécial. — Avancement.

Art. 9. — Il sera fait application, pour la constitution initiale du corps spécial, des dispositions prévues aux articles précédents.

Ces mêmes dispositions seront appliquées pour le comblement des vacances qui se produiront en temps de paix dans les effectifs du corps spécial.

En temps de paix, les nominations aux divers grades du corps spécial ont lieu d'abord par voie d'avancement parmi les personnels dudit corps. A cet effet, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le commandant supérieur des transmissions font connaître, en même temps qu'ils proposent ces nominations dans le corps spécial, les changements de grade administratif des personnels déjà classés dans ce corps susceptibles d'entraîner promotion dans la hiérarchie particulière du corps, en application des tableaux 1 ou 2 annexés au décret n° 52-1096 du 24 septembre 1952.

En outre, s'il est nécessaire, des membres du corps spécial peuvent être recrutés directement, à tout moment, parmi les fonctionnaires de l'administration des postes, télégraphes et téléphones ou les techniciens civils des transmissions du ministère de la guerre ayant vocation aux emplois disponibles ou, à défaut, parmi les personnels visés à l'article 5.

En temps de guerre, les personnels du corps spécial en activité de service sont proposés pour l'avancement ou pour des récompenses par leurs chefs militaires hiérarchiques au secrétaire d'Etat à la guerre qui décide, après avis du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du général commandant supérieur des transmissions, ou de la commission prévue à l'article 5, suivant le cas. Toutefois, le secrétaire d'Etat à la guerre peut déléguer ses pouvoirs aux généraux commandant les grandes unités, pour ce qui concerne la nomination à un grade d'assimilation autre que celui d'officier.

Radiation des contrôles du corps spécial.

Art. 10. — Les radiations des membres du corps spécial des contrôles de ce corps sont prononcées en temps de paix, dans les conditions fixées à l'article 10 du décret n° 52-1096 du 24 septembre 1952 pour l'une des raisons suivantes:

Lorsqu'ils sont dégagés d'obligations militaires. Toutefois les membres du corps spécial pourvus d'un grade d'assimilation de directeur ou de sous-directeur peuvent être maintenus sur les contrôles du corps s'ils souscrivent un engagement volontaire pour la durée de la guerre au titre du corps spécial, sans que ce maintien puisse avoir pour effet de les conserver sur les contrôles au delà de l'âge de soixante ans, s'ils sont directeurs ou de l'âge de cinquante-cinq ans s'ils sont sous-directeurs;

Pour maladie ou infirmité les rendant impropres au service militaire;

Pour inaptitude à remplir leurs fonctions;

Par mesure disciplinaire;

En cas de réduction des effectifs du corps décidée par l'autorité militaire;

En cas de radiation des cadres de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, ou des cadres des techniciens civils des transmissions du secrétariat d'Etat à la guerre;

En cas de nomination à un emploi de comptable dans leur administration;

En cas de mise à la disposition d'un autre département ministériel;

En cas de nomination dans l'un des départements français d'outre-mer, à l'exception de ceux d'Algérie;

En cas de renouvellement partiel des effectifs du corps spécial décidé d'un commun accord par le secrétaire d'Etat à la guerre et le ministre des postes, télégraphes et téléphones, en vue du rajeunissement des cadres;

En cas de changement de domicile entraînant l'impossibilité de répondre en temps voulu aux ordres de mobilisation et seulement à l'occasion du renouvellement des effectifs du corps spécial.

Réintégration dans le corps spécial.

Art. 11. — Sauf dans les cas où leur radiation a été prononcée pour cessation des obligations militaires, pour maladie ou infirmité, par mesure disciplinaire ou pour inaptitude, les anciens membres du corps spécial peuvent, sur leur demande et s'ils remplissent les conditions voulues être réintégrés dans le corps spécial dans la mesure où les vacances d'emploi le permettent. Ils doivent alors être proposés dans les mêmes conditions que lors de leur affectation initiale, mais mention est faite de leur précédente appartenance.

Appels à l'activité.

Art. 12. — En temps de paix, le personnel du corps spécial est soumis à des inspections, revues, convocations et séances d'instruction dans le cadre des obligations légales imposées aux réservistes en matière d'instruction. Les revues et séances d'instruction ont lieu par unités constituées ou par postes d'emploi et non par classes de mobilisation.

L'autorité militaire fixe dans chaque cas les conditions dans lesquelles ont lieu les inspections et convocations.

En particulier:

Les personnels du corps spécial sont inspectés par le commandement supérieur des transmissions au cours de ses inspections régionales;

Les personnels du corps spécial affecté pour la mobilisation aux états-majors interalliés et aux commandements des transmissions des grandes unités peuvent être convoqués pour prendre part aux exercices et manœuvres auxquels participent ces organes de commandement.

En cas de mobilisation générale ou partielle, les personnels du corps spécial sont rappelés suivant les ordres donnés par l'autorité militaire.

Hiérarchie. — Subordination. — Droit de punir.

Art. 13. — Entre membres du corps spécial, la subordination a lieu dans chaque grade d'assimilation dans les conditions suivantes:

A égalité de grade d'assimilation, l'autorité appartient au titulaire le plus ancien dans ce grade;

A égalité d'ancienneté, elle revient au titulaire du grade le plus élevé dans la hiérarchie civile, pour les membres du corps spécial appartenant à la même hiérarchie;

A égalité d'ancienneté et de grade administratif ou si un ou plusieurs des assimilés spéciaux n'appartiennent pas à la même hiérarchie administrative, l'autorité revient au plus âgé.

Les grades d'assimilation ne comportent droit au commandement qu'à l'égard du personnel militaire, membre ou non du corps spécial, détaché à titre temporaire ou permanent dans le même service et pour l'exécution de ce service.

Le droit de punir s'exerce conformément aux dispositions des articles 38 et suivants du décret du 31 mars 1938 sur la discipline générale.

Tenue.

Art. 14. — Le port de la tenue militaire est obligatoire pour tout le personnel du corps spécial des transmissions de l'armée de terre lorsqu'il est appelé sous les drapeaux.

La tenue est identique à celle des troupes des transmissions, compte tenu de la correspondance des grades, mais les membres du corps spécial portent sur la manche gauche au-dessus de l'écusson aux couleurs de l'arme un attribut distinctif brodé en or en forme d'étoile entourée de foudres.

Les dispositions réglementaires pour les militaires de réserve en matière d'habillement et de port de l'uniforme en temps de paix sont applicables aux membres du corps spécial.

En particulier, ceux ayant rang d'officier doivent être pourvus en tout temps de leur uniforme. Une indemnité dite « de première mise » leur est allouée à cet effet dans les conditions réglementaires.

Documents abrogés.

Art. 15. — Le présent arrêté abroge l'arrêté interministériel du 12 décembre 1931 fixant les détails de l'organisation du corps spécial de la télégraphie militaire, modifié par l'arrêté interministériel du 25 août 1944.

Fait à Paris, le 10 novembre 1952.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 7 novembre 1952, M. Lacaze (Fernand), agent technique principal de l'aéronautique, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, à compter du 10 novembre 1952.

Tableau complémentaire d'avancement, pour l'année 1952, des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décision en date du 13 novembre 1952, sont inscrits à la suite du tableau d'avancement du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour 1952, les ingénieurs dont les noms suivent:

Pour le grade d'ingénieur principal.

MM. les ingénieurs de 1re classe Maze (Marcel), Le Bourhis (Pierre).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

MM. les ingénieurs de 2e classe Duval (Maurice), Roman (Fortuné), Patron (Gilbert), Vernet (Daniel).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1230 du 13 novembre 1952 modifiant le décret du 28 août 1921 relatif aux formules déposées pour transcription à la conservation des hypothèques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu les lois des 23 mars 1855 et 24 juillet 1921;

Vu le décret du 28 août 1921;

Vu le décret du 30 octobre 1935, modifiant le régime de la transcription;

Vu les articles 873, 876 (§ II) et 882 du code général des impôts et 252 de l'annexe III au même code,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 1er, 2, 3 et 4 du décret du 28 août 1921 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Les expéditions, extraits littéraux, originaux, traductions ou copies destinés au bureau des hypothèques, dont l'article 13 de la loi du 23 mars 1855, complétée par la loi du 24 juillet 1921, prescrit le dépôt, pour opérer la transcription, seront établis sur des feuilles de papier ayant le même format et la même qualité que le papier timbré désigné sous le nom de « papier normal » aux articles 876 (§ II) du code général des impôts et 252 de l'annexe III au même code.

« Ces feuilles, fournies par l'administration, seront mises en vente dans les bureaux d'enregistrement, les conservations d'hypothèques et les distributions auxiliaires de papier timbré aux prix qui seront fixés par arrêté du directeur général des impôts.

« Elles pourront, exceptionnellement, être de la même qualité que les papiers correspondant aux types agréés par arrêté du ministre des finances par application de l'article 882 du code général des impôts; l'arrêté d'agrément devra prévoir expressément cette dérogation au premier alinéa du présent article et déterminera les modalités de la vente aux officiers ministériels.

« *Art.* 2. — Les formules pour expéditions, extraits littéraux, originaux, traductions ou copies, destinées aux archives seront conformes aux modèles annexés au présent décret.

« L'espace destiné à l'inscription du texte sera limité par des traits imprimés. Les marges seront exclusivement réservées pour les annotations et les besoins de la reliure.

« *Art.* 3. — Les actes ou jugements à transcrire seront établis à la machine à écrire au moyen d'une encre noire indélébile, en toutes lettres, sans surcharges, grattages ni interlignes. Ils pourront aussi être imprimés en tout ou en partie. S'ils sont dactylographiés, ils devront être obtenus par impression directe, sans interposition d'un papier encre ou papier carbone.

« Exceptionnellement, ils pourront être écrits à la main à l'encre noire indélébile, à la condition que l'écriture soit très lisible.

« Les reproductions d'actes ou jugements obtenues à l'aide des procédés mécaniques agréés par le garde des sceaux, ministre de la justice, sont autorisées, sous la réserve qu'elles soient très lisibles et indélébiles.

« Les blancs seront bâtonnés. Les renvois seront numérotés et inscrits à la suite des formules; en aucun cas, ils ne pourront être portés dans les marges.

« S'il s'agit d'un acte sous seing privé, l'original destiné aux archives sera revêtu par duplicata de la mention d'enregistrement.

« Le certificat de collationnement prescrit par l'article 13 de la loi du 23 mars 1855 indiquera les noms, prénoms, profession et domicile du ou des signataires de la formule et contiendra le décompte de l'approbation des renvois, des mots rayés et des blancs bâtonnés.

« Les formules pour expéditions, extraits littéraux, originaux, traductions ou copies destinées aux archives devront comporter, au minimum, savoir:

« 1° Au recto de la page à en-tête 43 lignes de 10,5 cm de longueur, si elles sont établies à la machine à écrire ou imprimées, et 32 lignes de même longueur, si elles sont écrites à la main;

« 2° Aux autres pages, 48 lignes de 15 cm de longueur, si elles sont établies à la machine à écrire ou imprimées, et 37 lignes de même longueur, si elles sont écrites à la main.

« *Art.* 4. — Les formules qui ne seraient pas établies dans les conditions indiquées à l'article 3 ou qui ne seraient pas revêtues d'un certificat de collationnement conforme aux prescriptions du même article seront obligatoirement rejetées.

« Il en sera de même des formules qui ne contiendraient pas les mentions prescrites par l'article 14 de la loi du 23 mars 1855, complétée par la loi du 24 juillet 1941 et l'article 4 du décret du 30 octobre 1935. »

Art. 2. — L'article 7 du décret du 28 août 1921 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 7. — Les formules destinées aux archives, classées conformément à l'article qui précède, seront réunies en volumes, reliés solidement aux frais du conservateur et sans déplacement. »

Art. 3. — La mise en service des nouvelles formules est fixée au 1er janvier 1953.

A partir de cette date, les anciennes formules de transcription cesseront d'être utilisées; les expéditions, extraits littéraux, originaux, traductions ou copies qui ne seront pas établis sur les nouvelles formules seront rejetés.

Toutefois, les officiers publics et ministériels sont autorisés à utiliser les anciennes formules de transcription au lieu et place des bordereaux dont le dépôt est prescrit par le décret du 20 mars 1918 pour l'inscription des privilèges et hypothèques.

Art. 4. — Les dispositions du troisième alinéa du nouvel article 3 du décret du 28 août 1921 sont applicables immédiatement.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Taux d'intérêt des bons à cinq ans de la caisse nationale de crédit agricole.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 2 de la convention en date du 31 janvier 1942 intervenue entre l'Etat et la caisse nationale de crédit agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux d'intérêt des bons à cinq ans de la caisse nationale de crédit agricole est fixé à 5 p. 100 à compter du 17 novembre 1952.

Art. 2. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1952.

PIERRE ABELIN.

Nomination de rapporteurs particuliers près la commission de vérification des comptes des entreprises publiques, instituée par l'article 56 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948.

Par arrêté du 6 novembre 1952, sont nommés rapporteurs particuliers près la commission de vérification des comptes, instituée par l'article 56 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948:

MM. Bijard, ingénieur civil des mines;
Bouet, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques;
Robin, ingénieur des ponts et chaussées.

MM. Duffaut et Legaret sont déchargés des fonctions de rapporteur particulier près la commission de vérification des comptes visée ci-dessus.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 novembre 1952 portant transformation d'emploi au laboratoire du musée du Louvre.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 portant application de l'ordonnance du 13 juillet 1945 relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts;

Vu les décrets des 9 novembre 1946, 5 juin 1947, 2 juin 1950 et 19 avril 1951, modifiant notamment les articles 10 et 11 du décret du 31 août 1945 susvisé;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (loi n° 51-598 du 24 mai 1951);

Vu la loi n° 51-630 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (éducation nationale);

Vu la loi n° 51-1487 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (éducation nationale);

Vu la loi de finances pour l'exercice 1952 (loi n° 52-401 du 14 avril 1952) et notamment les articles 6 et 64;

Vu le décret n° 52-438 du 28 avril 1952 portant application de l'article 6 de la loi de finances du 14 avril 1952 susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1952, l'emploi de secrétaire du laboratoire du musée du Louvre est transformé en un emploi d'assistant des musées nationaux, chef des services du laboratoire du musée du Louvre.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Complément à l'arrêté du 18 août 1926 fixant la nature et le point de départ des services susceptibles d'être admis à validation en application de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924.

Le secrétaire d'Etat au budget et le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code des pensions civiles et militaires, article 8;
Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924;
Vu l'arrêté du 18 août 1926;
Vu le décret n° 51-808 du 7 juillet 1951,

Arrêtent:

Article unique. — L'arrêté interministériel du 18 août 1926 pris en exécution des dispositions précitées et fixant la nature et le point de départ des services susceptibles d'être admis à la validation est complété ainsi qu'il suit:

« . . . . . »

« Enseignement du premier degré:

« Services accomplis à temps complet en qualité d'agents de service dans les écoles normales, antérieurement au 1er janvier 1951, dans les emplois énumérés aux articles 2, 3, 4 du décret du 7 juillet 1951. »

Fait à Paris, le 10 septembre 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Classement dans la catégorie B des instituteurs musulmans d'Algérie précédemment affiliés à la caisse de retraites de l'Algérie et qui ont acquis d'office la nationalité française par application de l'ordonnance du 7 mars 1944.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-365 du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 réformant le régime des pensions civiles et militaires, notamment l'article 15, I,

Arrêtent:

Article unique. — Le classement dans la catégorie B est maintenu aux instituteurs musulmans d'Algérie précédemment affiliés à la caisse de retraite de l'Algérie et qui ont acquis d'office la nationalité française par application de l'ordonnance du 7 mars 1944.

Fait à Paris, le 17 septembre 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Autorisation à la ville de Paris d'allouer une indemnité pour sujétions diverses et travaux supplémentaires au personnel scientifique des archives départementales.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 11 mai 1921 concernant les archivistes départementaux et les décrets du 11 juin 1921 et 28 juin 1930 fixant les traitements des archivistes départementaux et des archivistes adjoints;

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics,

Arrêtent:

Art. 1er. — La ville de Paris est autorisée à allouer, dans le cadre des décisions prises à cet effet par son conseil municipal, à l'archiviste en chef et aux archivistes adjoints du département de la Seine, en raison des sujétions diverses et travaux supplémentaires que leur impose la gestion des archives de la Seine et de la ville de Paris, une indemnité forfaitaire dont les taux maxima annuels seront fixés ainsi qu'il suit:

Archivistes en chef: 90.000 F.
Archivistes adjoints: 60.000 F.

Art. 2. — Le préfet de la Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le sous-directeur de l'administration départementale et communale,
LAFOREST.

Pour le secrétaire d'Etat au budget:
Le directeur adjoint,
GUIRAUD.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 3 novembre 1952, est approuvée une délibération du conseil de l'université d'Aix-Marseille conférant le titre de docteur *honoris causa* à M. Irwin Edman, chef du département philosophique à l'université de Columbia.

Architecture.

Par arrêté en date du 31 octobre 1952, M. le Méme, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, est chargé en cette qualité de la reconstruction de la caserne de la Maison-Rouge, à Modane (douanes).

M. Jean Toulouse, architecte à Saint-Jean-de-Maurienne, est chargé des fonctions d'architecte ordinaire pour cette opération.

Par arrêté en date du 4 novembre 1952, il est alloué à M. Laprade, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en supplément de ses honoraires, une indemnité de 1 p. 100 sur le montant des travaux de construction de la cité administrative de Lille, en raison du caractère d'art présenté par cette construction.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Regroupement de centres d'apprentissage féminins.

Par arrêté en date du 4 novembre 1952, le centre d'apprentissage féminin, 9, rue de Jouy, 5 F 513, est regroupé avec la section féminine du centre mixte situé 174, quai de Jemmapes, Paris (10e) et fonctionnera à cette dernière adresse sous l'indicatif: 5 F 513.

Le centre d'apprentissage 5 M 101, 174, quai de Jemmapes, ne comportera désormais qu'une section masculine et prendra l'indicatif: 5 G 101.

Liste des candidats admis, à partir du 1er octobre 1952, à la section « Ingénieur » de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée.

Par arrêté en date du 5 novembre 1952, sont nommés élèves de la section « Ingénieur » à l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée les jeunes gens dont les noms suivent (ordre de mérite):

Première année.

Muffang (Jacques).	Guennou (Janine).	Gilles (Marcel).
Lavedrine (Pierre).	Goix (Claude).	Hamelin (Gilbert).
Bedouet (Jean).	Aussenard (Francis).	Durand (Michel).
Le Bars (Antoine).	Lequais (Jean).	Dubuc (Maurice).
Dupouy (Marcel).	Balaskovic (Pierre).	Chantran (Jean-Marie).
Doucet (Michel).	Chabert (Bernard).	Unal (Gilbert).
Lemoing (Jean).	Merle (Jack).	

Deuxième année.

Goupil (Jean).	Constans (Henri).	Arvers (Georges).
Roux (Georges).	Coudray (André).	Bellot (Guy).
Grimont (Bernard).	Mardon Claude).	Royer (Jean).
Veyssiere (André).	Croize (Pierre).	Beaubrun (Emmanuel).
Girod (Pierre).	Fabien (Jean).	

Troisième année

Behe (Roger).	Guennou (Serge).	Gauthier (Marcel).
Leger (Philippe).	Guillemet (Roger).	Issayan (Jean).
Perrault (René).	Queudray (Pierre).	Hamaide (Pierre).
De Roblen (Jacques).	Bouyer (Gérard).	Lopere (Bernard).
Slehofer (Ladislav).	Demerliac (Guy).	
Domacq (Pierre).	Brelivet (René).	

Quatrième année.

Destrade (Michel).	Mauvieux Bernard).	Viart (André).
Carre (Jean-Claude).	Gosson (Michel).	Vaudois (Gilbert).
Bouchacourt (René).		

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 13 novembre 1952 portant déclassement de la section Vernonnet-Vernon de la ligne d'intérêt général de Gisors à Pacy-sur-Eure.

Par décret en date du 13 novembre 1952, est déclassée, entre le P. K. 39.610 et le P. K. 40.649, la section Vernonnet-Vernon de la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Gisors à Pacy-sur-Eure.

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 13 novembre 1952, est nommé membre du conseil de l'ordre du Mérite maritime, pour compter de la date du présent décret:

M. Roullier, directeur de l'administration générale et des gens de mer, en remplacement de M. Terrin, directeur des pêches maritimes, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret autorisant l'expropriation de terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Donzère-Mondragon, sur le Rhône.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1952: page 8300, 2e colonne, 50e ligne, au lieu de: « ... est autorisée l'expropriation par Electricité de France... », lire: « ... est autorisée l'expropriation par la Compagnie nationale du Rhône... ».

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 14 octobre 1952 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 11 avril 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de distribution d'énergie électrique à 15 kV de Saint-Jean-le-Vieux à Lacarre (Basses-Pyrénées), avec les dérivations correspondantes.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce
et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 14 octobre 1952 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 11 avril 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction des lignes de distribution d'énergie électrique aux services publics destinées à raccorder le réseau 10 kV existant de la région de Soustons (département des Landes) au nouveau poste de transformation 30 kV/10 kV de Soustons, avec les dérivations correspondantes.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce
et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Déchéance d'un concessionnaire de mines.

Par arrêté du 12 novembre 1952, a été prononcée la déchéance des propriétaires de la concession des mines de fer, zinc et métaux connexes des Deux-Jumeaux (Gard).

Listes d'admission aux écoles techniques des mines de Douai et d'Alès.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1952: page 10466, 2e colonne, 73e ligne, au lieu de: « Balestre (Jacques) », lire: « Baleste (Jacques) ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 48-253 en date du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'agriculture:

Chef de cabinet.

M. Jean Rougé, secrétaire général de préfecture.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er novembre 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1952.

CAMILLE LAURENS.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 6 novembre 1952:

M. Bœuf (Jean-Auguste-Georges), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à Raon-l'Etape (Vosges), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Gap-Nord (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Rogie, qui a reçu une autre affectation.

M. Clément (René-Alexis), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Bordeaux (Gironde), en remplacement de M. Duchamp, décédé en activité de service.

M. Grenier (Jean-François-André), ingénieur principal des travaux des eaux et forêts, 1er échelon, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), poste vacant.

Par arrêté en date du 6 novembre 1952, M. Boutin (Jean), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, chargé de cours aux écoles forestières des Barres, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à la disposition du directeur de l'école nationale des eaux et forêts, à Nancy.

Protection des végétaux.

Par arrêté en date du 5 novembre 1952, M. Eon, inspecteur des douanes à la Pointe-des-Galets (Réunion), a été nommé délégué du service de la protection des végétaux pour l'année 1952; et M. Nespoulous, ingénieur des travaux agricoles, contrôleur de la protection des végétaux à Montpellier, a été habilité pour la signature des certificats phytopathologiques.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 13 novembre 1952 admettant un chef de bureau hors classe des secrétariats généraux à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par décret en date du 13 novembre 1952, M. Albert (François), chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 15 janvier 1953, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Décret du 14 novembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 14 novembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 octobre 1952 portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade de chevalier.

Adam (Jérôme), vicaire apostolique à Libreville (Afrique équatoriale française); 28 ans de vie religieuse.

Campion (Marie), en religion sœur Vincent de Paul, religieuse missionnaire, Brazzaville (Afrique équatoriale française); 50 ans 9 mois 19 jours de vie religieuse.

Esnault (Victoire-Caroline), en religion sœur Marie-André de Segui, religieuse franciscaine à Boundji (Moyen-Congo) (Afrique équatoriale française); 51 ans 3 mois 3 jours de vie religieuse.

Leperdriel (Adrien), missionnaire à Agoudou-Manga (Ouaka), Oubangui-Chari (Afrique équatoriale française); 27 ans de vie religieuse.

Pailloux (Eugénie), en religion sœur Mathilde, religieuse missionnaire à Libreville (Gabon) (Afrique équatoriale française); 49 ans de vie religieuse.

Création de fonds spéciaux au service des ports de Douala et Kribi.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, et notamment ses articles 63 et 267;

Vu le décret n° 51-23 en date du 1er janvier 1951 créant un budget annexe au budget du territoire, et notamment ses articles 2 et 3;

Vu l'arrêté n° 1061 du 2 mars 1951 fixant la nouvelle organisation administrative et le fonctionnement des services des ports de Douala et Kribi;

Vu l'avis du conseil supérieur des ports de Douala et Kribi en date du 13 septembre 1951;

Vu l'avis de l'assemblée représentative du Cameroun consultée dans sa séance plénière du 29 octobre 1951 (affaire n° 356-51);

Vu le décret n° 52-692 du 16 juin 1952 créant le budget annexe de l'exploitation des ports de Douala et de Kribi,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour compter du 1er janvier 1952, il est constitué, pour le service de l'exploitation des ports de Douala et Kribi, les fonds spéciaux suivants:

1° Un fonds de roulement pour le service des approvisionnements généraux des ports de Douala et Kribi, dont le montant est fixé à 30 millions de francs C. F. A.;

2° Un fonds spécial pour renouvellement, travaux complémentaires de premier établissement et grosses réparations dont le montant est fixé à 150 millions de francs C. F. A. et sur lequel seront imputées par arrêté du haut commissaire les dépenses afférentes au renouvellement du matériel d'exploitation et à l'achat du matériel neuf complémentaire nécessité par les besoins du trafic, aux installations complémentaires destinées à accroître le rendement et l'utilisation des ouvrages, aux grosses réparations des ouvrages, aux installations et matériel dont l'importance dépasserait les limites des dépenses déterminées par l'entretien normal;

3° Un fonds de réserve spécial destiné à pourvoir aux insuffisances de recettes des années ultérieures. Le montant de ce fonds de réserve est fixé à 10 millions de francs C. F. A.

Art. 2. — Le fonds de roulement, constitué initialement des matières et matériel existant au 31 décembre 1951, sera complété à son montant de 30 millions de francs C. F. A.:

1° Par un versement de 20 millions de francs C. F. A. inscrit au budget 1952;

2° Par les excédents de recettes de l'année 1951;

3° Eventuellement par une avance du budget local prélevée sur la caisse de réserve du territoire.

Art. 3. — Le fonds spécial de renouvellement sera constitué par des versements annuels, la première annuité provenant des excédents de recettes de l'année 1951.

Art. 4. — Le fonds de réserve spécial sera constitué en totalité par un versement inscrit au budget additionnel de l'exercice 1951.

Art. 5. — Les excédents de recettes sur les dépenses constatées à chaque fin d'exercice seront affectés conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 51-23 susvisé.

Art. 6. — Un arrêté du haut commissaire de la République française au Cameroun déterminera les conditions d'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE BARNER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administration générale.

Par arrêté en date du 3 novembre 1952, M. Guidoni (François-Antoine), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 2 janvier 1953, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté en date du 3 novembre 1952, M. Laur (Henri-Noël-Louis), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 27 décembre 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 novembre 1952, M. Blondeleau (Louis), inspecteur général de 1re classe des services de l'agriculture de la France d'outre-mer, en service à Dakar, a été placé dans la position de mission en France, pour compter de la date de son départ de Dakar et pour une durée maximum de trois mois, en vue d'étudier auprès du ministère de la France d'outre-mer les questions intéressant le service de l'agriculture de l'Afrique occidentale française.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 novembre 1952, M. Quint (Paul-Louis), conservateur, 2e échelon, du cadre des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer, précédemment en service détaché auprès de la Régie industrielle de la cellulose coloniale, a été intégré dans son cadre, à compter de la veille de son embarquement à destination de l'Afrique occidentale française.

Enseignement.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 novembre 1952, M. Portères, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, a été placé dans la position de mission en Afrique occidentale française, pour compter de la date de son départ de Paris et pour une durée maximum de quinze jours, en vue de participer aux travaux du comité de coordination des recherches agronomiques qui se réunira à Dakar du 16 au 20 septembre 1953.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 13 novembre 1952 portant création d'un office public d'habitations à loyer modéré dans le département du Tarn.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 5 décembre 1922 modifiée, codifiant les lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété, ensemble les lois subséquentes, notamment la loi du 13 juillet 1938;

Vu le décret du 24 décembre 1945 transférant au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les attributions du ministre de la santé publique en matière d'habitations à loyer modéré;

Vu la délibération du conseil général du Tarn en date du 21 mai 1952;
Vu l'avis du comité de patronage des habitations à loyer modéré du Tarn en date du 11 septembre 1951;
Vu l'avis de la commission interministérielle des prêts en date du 21 février 1952;
Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un office public départemental d'habitations à loyer modéré du Tarn.

Art. 2. — Est approuvée la délibération en date du 21 mai 1952 par laquelle le conseil général du Tarn a décidé l'attribution à cet office d'une dotation de 5 millions de francs.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952,

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Désignation des représentants des sinistrés à la commission nationale des barèmes.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment ses articles 20 et 21;
Vu l'arrêté interministériel du 3 novembre 1952 relatif à la commission nationale des barèmes,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'examen du Bordereau général de prix relatif à la reconstruction immobilière prévu à l'article 20 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946, les représentants des sinistrés sont:

Trois membres de la confédération nationale des associations de sinistrés, réfugiés et victimes de faits de guerre, désignés par elle, ou leur suppléant;
Deux membres de la confédération nationale des sinistrés agricoles, désignés par elle, ou leur suppléant;
Un membre de la fédération nationale des associations populaires des réfugiés et sinistrés, désigné par elle, ou son suppléant;
Un membre de la fédération nationale des associations professionnelles des industriels et commerçants sinistrés de guerre, désigné par elle, ou son suppléant.

Art. 2. — Les articles 1er et 2 (1°) de l'arrêté du 27 mars 1947 fixant la composition de la commission nationale des barèmes sont abrogés

Art. 3. — L'arrêté du 3 novembre 1952 portant désignation des représentants des sinistrés à la commission nationale des barèmes est rapporté.

Art. 4. — Le directeur des dommages de guerre et le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1952

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1952: page 10533, 2e colonne, annexe, coefficients géographiques, 3e ligne, au lieu de: « Wissembach », lire: « Wisembach »; 5e ligne, au lieu de: « Aumontrey », lire: « Aumontzey »; 11e ligne, au lieu de: « la Neuville-devant-Lépanges », lire: « la Neuveville-devant-Lépanges »; avant-dernière ligne, au lieu de: « Xourupt », lire: « Xonrupt ».

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 novembre 1952, prenant effet au 16 novembre 1952, M. Ney (Michel), commis, est nommé régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Calvados, pour le payement des dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1948, complété par l'arrêté du 25 septembre 1950, en remplacement de Mme Pesnel.
Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Ney est fixé à 500.000 F. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 3.000 F.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 novembre 1952, prenant effet au 16 novembre 1952, M. Ney (Michel), commis, est nommé régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Calvados, pour le payement des dépenses relatives aux travaux urgents exécutés d'office et aux constructions et aménagements provisoires, en remplacement de Mme Pesnel.
Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Ney est fixé à 1.200.000 F. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 200.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 6.000 F.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 12 novembre 1952, il est mis fin, à compter du 1er novembre 1952, aux fonctions de M. Motte, régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de la Seine-Inférieure, pour le payement des dépenses relatives aux travaux urgents exécutés d'office et aux constructions et aménagements provisoires.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 52-1231 du 13 novembre 1952 portant fixation de certaines taxes téléphoniques et télégraphiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat au budget,
Vu le décret du 17 juin 1938 concernant la procédure de fixation des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques;
Vu les décrets n° 51-395 du 4 avril 1951 et n° 51-1392 du 4 décembre 1951 portant réaménagement de certaines taxes postales, télégraphiques et téléphoniques,

Décrète:

Art. 1er. — A titre d'essai, est autorisée l'installation au domicile d'un abonné d'un compteur de taxes du type « SODECO ». Ce compteur est fourni, installé, entretenu par les soins de l'abonné intéressé.
Son utilisation donne lieu au payement:

1° D'une redevance annuelle de 5.700 F se rapportant à l'équipement spécial du centre téléphonique;
2° D'un droit annuel de contrôle du compteur susvisé de 720 F.

L'administration fixera les zones à l'intérieur desquelles les essais seront effectués.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 3 novembre 1952:

A été muté à Aix-en-Provence: M. Cabot, chef de centre de 1re classe à Alençon-télégraphe et téléphone.

A été nommé receveur de 2e classe à la Garenne-Colombes et titularisé dans le grade correspondant: M. Cahez, chef de section à Paris-5.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 3 avril 1953: M. Brandala, chef de centre télégraphique et téléphonique de 1re classe à Dieppe-central.

A compter du 9 mars 1953: M. Delepine, receveur de 1re classe à Paris-71.

A compter du 21 avril 1953: M. Luquet, receveur de 1re classe à Champigny-sur-Marne.

Par arrêtés du 5 novembre 1952:

A été réintégré à Paris-services radioélectriques, à compter du 19 octobre 1952: M. Bergeron, ingénieur de 2e classe.

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Saint-Brieuc et titularisé dans le grade correspondant: M. Izaure, inspecteur principal à la Roche-sur-Yon.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 17 janvier 1953: M. Cousin, chef de centre télégraphique et téléphonique de classe exceptionnelle à Clermont-Ferrand-central.

A compter du 4 avril 1953: M. Fayard, receveur de classe exceptionnelle à Saint-Etienne-R. P.

A compter du 19 mars 1953: M. Dumas, inspecteur principal au Puy.

A compter du 21 mars 1953: M. Laffont, inspecteur principal à Bourges.

A compter du 1er janvier 1953: M. Jourda, chef de section principal à Paris-ligne du Nord.

Ont été mutés:

A Paris-R. P.: M. Martin, chef de section principal à Paris-C. T. D. no 16.

A Paris-Elysées: M. Caquet, chef de section principal à Nancy-téléphone.

A été réintégré, à compter du 21 novembre 1952: M. Assibat, agent d'exploitation, précédemment détaché auprès du secrétariat d'Etat à la guerre pour le service de la poste militaire au titre des articles 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 7 novembre 1952:

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 9 juillet 1953: M. Baron, receveur de 1re classe à Paris-116.

A été muté à Limoges-direction départementale: M. Senquery, inspecteur principal à Limoges-télécommunications.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 7 novembre 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ACCURSO (Francesco), Oppido Mamertina (Italie), 17-02-08. — 651 × 42—92.

AKELIAN (Nazareth), Marache (Asie Mineure), 10-07-10. — 3010 × 51—78.

ALAMO (Joaquin), Retortillo (Espagne), 16-11-13. — 97 × 52—11.

ALKAN (Robert), Dillingen (Allemagne), 03-12-87. — 25116 × 34—69

ALKAN, née LANDAUER, Horb sur le Neckar (Allemagne), 27-06-03. — 25116 × 34—69.

ALONSO (Isidore), Madrid (Espagne), 25-02-16. — 25067 × 48—75.

ALONSO (Juan), Santa Fe (Espagne), 10-06-31. — 99 × 52—92.

ALTARAZ (Iso), Sarajevo (Yougoslavie), 20-04-17. — 4099 × 52—38.

ANDRODIAS, née PERI, Caronno Pertusella (Italie), 24-03-27. — 110 × 52—63.

ARMELLINI (Guerino), Lamon (Italie), 30-12-05. — 1016 × 52—74.

BACH (Joseph), Grossrosseln (Sarre), 27-08-13. — 14396 × 38—99.

BAER (Alexandre), Francfort sur le Main (Allemagne), 01-05-21. — 1193 × 46—75.

BANDIERA (Hector), Nervesa (Italie), 21-07-07. — 5518 × 40—73.

BANDIERA, née GRANDI, Imola (Italie), 25-05-04. — 5518 × 40—73.

BARRERO (Isaniel), Cortes de Baza (Espagne), 13-03-13. — 4397 × 51—38.

BARRERO, née MUNOZ, Castril (Espagne), 25-08-16. — 4397 × 51—38.

BATTAIA, née FONTANEL, Pramaggiore (Italie), 16-03-20. — 22640 × 33—82.

BATTELO (Joseph), Salgareda (Italie), 10-09-13. — 18760 × 39—38.

BEDERNJAK (Ana), Srednja Bistrica en Crensovci (Yougoslavie), 02-06-11. — 49 × 52—11.

BEJAR (André), Privas (Ardèche), 14-01-28. — 12887 × 51—07.

BEJZYK (Antoni), Zaluklew (Pologne), 11-05-09. — 11868 × 51—21.

BEJZYK, née SIRANINOVA, Pcoline (Tchécoslovaquie), 27-05-17. — 11868 × 51—21.

BENZONI (Crescenzio), Cutigliano (Italie), 06-07-13. — 17390 × 51—30.

BERNARDI, née PERAZZA, Paganica (Italie), 18-04-92. — 14057 × 51—51.

BIANCHI (Giuseppe), Gaggino (Italie), 16-10-06. — 48 × 52—78.

BLEUZE (Achille), Anseghem (Belgique), 20-02-97. — 464 × 51—59.

BOATTI (Luigi), Borgo Priolo (Italie), 16-06-23. — 16978 × 51—52.

BOTTAI (Giulio), Palaia (Italie), 09-06-97. — 35912 × 34—06.

BOTTAI, née ROSSI, Palaia (Italie), 20-06-02. — 35912 × 34—06.

BOURBOULON, née LINDEN, Londres Kensington (Angleterre), — 21-06-15. — 9910 × 51—78.

BREDA (Assunta), Codogne (Italie), 18-08-04. — 21695 × 50—65.

BREDA (André), Codogne (Italie), 15-04-17. — 21892 × 50—65.

BREDA (Agnese), Codogne (Italie), 16-06-30. — 22229 × 50—65.

BREDA (Angelo), Codogne (Italie), 06-10-02. — 21696 × 50—65.

BREDA, née DA COL, Codogne (Italie), 09-01-06. — 21696 × 50—65.

BRUCKNER (Helmut), Ludwigshafen (Allemagne), 02-03-15. — 1361 × 52—13.

BUIATTI (Mario), Osoppo (Italie), 04-05-33. — 11610 × 52—59.

BULETE, née ARAVID, Sidi-bel-Abbès (Oran), 18-09-84. — 66 × 52—02.

BURYLO (Charles), Jodlowka (Pologne), 30-01-25. — 3525 × 51—55.

BURYLO, née SAMBOROWSKI, Zmigrod Nowy (Pologne), 01-08-28. — 3525 × 51—55.

CABRE (Juan), Barcelone (Espagne), 12-03-22. — 6192 × 50—75.

CADORIN (André), Borso del Grappa (Italie), 16-07-08. — 11287 × 51—73.

CADORIN, née SEPI, Allevard (Isère), 21-04-14. — 11287 × 51—73.

CAHUE, née VILLANUEVA, Chelva (Espagne), 15-05-87. — 19177 × 51—40.

CAHUE (Henri), Chelva (Espagne), 26-07-82. — 19177 × 51—10.

CALDERON (Joseph), Algar (Espagne), 07-01-04. — 23331 × 40—69.

CALDERON, née VIDAL, Fuente Alamo (Espagne), 14-02-08. — 23331 × 40—69.

CAPDEVILA, née AZNAR, Gelsa (Espagne), 06-04-24. — 9010 × 52—19.

CAPDEVILA (Joseph), Santa Coloma de Farnes (Espagne), 07-01-22. — 9010 × 52—19.

CARMONA (Pedro), Linares (Espagne), 14-02-29. — 16986 × 51—18.

CASINO (Francesco), El Cuervo (Espagne), 09-10-95. — 9469 × 51—13.

CASINO, née MARRAJA, Jorcall (Espagne), 10-10-96. — 9469 × 51—13.

CASTANO, née BENITO, Beceite (Espagne), 03-05-23. — 19279 × 51—12.

CATALA (Maria), Alcira (Espagne), 11-03-03. — 32316 × 36—31.

CELI (Idelbrando), Valstagna (Italie), 03-09-25. — 6795 × 19—39.

CERISEY (Albert), Etroubles (Italie), 21-08-15. — 13117 × 51—73.

CESAR (Innocent), Castries Sainte Lucie (Possession britannique), 04-01-25. — 8596 × 51—98.

CESCUT (François), Savagna d'Isonzo (Italie), 19-02-92. — 33257 × 38—75.

CESCUT, née ARRIGONI, Locatello (Italie), 06-11-99. — 33257 × 38—75.

CHRISTIAENS (Jean), Quevy le Grand (Belgique), 30-07-21. — 3768 × 45—27

CIMOLAI (Pietro), Fontanafredda (Italie), 27-11-07. — 8918 × 51—78.

CIMOLAI, née REZZIN, Fontanafredda (Italie), 28-10-13. — 8918 × 51—78.

COMMINS (Gladys), Rose Hill (Ile Maurice), 05-05-26. — 15018 × 34—98.

CONEJERO (Manuel), Buenos Aires (Argentine), 08-12-12. — 487 × 51—47.

CONEJERO, née SUSO, Sestao (Espagne), 14-11-16. — 487 × 51—47.

CORRANESE (Mafalda), San Paulo (Brésil), 04-02-25. — 14157 × 51—47.

CORSETTI (Oreste), Feltre (Italie), 04-12-06. — 1038 × 52—38.

CORSETTI, née MANNUCCI, Sassoferrato (Italie), 30-11-09. — 1038 × 52—38.

COSER, née COSER, Garniga (Italie), 20-01-02. — 10986 × 40—24.

COSTA (Johann), Wellinghofen (Allemagne), 12-01-16. — 14319 × 51—21.

COURVANIOTIS (Panayotis), Pergames (Turquie), 10-02-02. — 6178 × 51—69.

CREMON, née PIRO, Sommatino (Italie), 13-07-22. — 16897 × 51—38.

D'OLIVEIRA (Jose), Mouriz (Portugal), 21-01-07. — 13599 × 51—02.

DAL CANTO, née ROSSI, Santa Maria à Monte (Italie), 06-09-21. — 50652 × 38—13.

DALLA PIETRA, née CISAMOLO, Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 29-07-05. — 13404 × 49—57.

DALLA PIETRA (Ermenegildo), Arcole (Italie), 28-01-00. — 13404 × 49—57.

DAMIANI (Jacques), Sedrina (Italie), 12-02-08. — 20195 × 50—78.

DAMIANI, née STACHETTI, Sedrina (Italie), 08-10-10. — 20195×50—78.
DANISKA (Antonius), Malzenice (Tchécoslovaquie), 08-05-08. — 13946×51—59.
DANISKA, née CHUDZIK, Porochnyk (Pologne), 06-05-06. — 13946×51—59.
DE CARLO (Catherine), Corfou (Grèce), 02-03-25. — 5670×51—13.
DE LA ENCARNACION (Vicente), Sagunto (Espagne), 25-09-03. — 14055×40—34.
DE PEDRO (Tomas), Pozuelo de Alarcon (Espagne), 08-05-16. — 8158×51—13.
DE PEDRO, née CIVALLERO, Villa Carlota (République Argentine), 01-05-11. — 8158×51—13.
DEL CORSO, née PARDINI, Vicopisano (Italie), 05-03-09. — 10468×51—13.
DEMBOWSKI (Stanislas), Chwalki (Pologne), 24-01-10. — 12468×51—08.
DEMBOWSKI, née HADULA, Bransk (Russie), 05-09-16. — 12468×51—08.
DERYCKE (Albert), Cuerne (Belgique), 24-08-15. — 22123×50—27.
DIDIER, née SERVENTI, Valmozzola (Italie), 23-11-16. — 11404×52—75.
DOVETTA (Giovanni), Melle (Italie), 15-04-04. — 557×52—83.
DOVETTA, née BONELLI, Dronero (Italie), 09-02-13. — 557×52—83.
DOWHYJ (Julianna), Kurypow (Pologne), 10-11-23. — 7508×51—63.
DURSKI (Roman), Berndau (Pologne), 06-05-19. — 798×51—57.
EPSTEIN, née ICHNOWSKA, Cracovie (Pologne), 12-05-29. — 7568×48—75.
FALLONE (Giovanni), Casalvieri (Italie), 05-11-10. — 38040×45—69.
FERENCZI (Rezso), Kispest (Hongrie), 08-05-24. — 19679×50—75.
FERRAZ, née FERRER, Espondeilhan (Hérault), 22-01-96. — 3814×51—81.
FIGUERAS (Benoit), Penellas (Espagne), 10-05-96. — 19789×51—32.
FINOTTO (Decimo), Torrazzo (Italie), 21-06-04. — 16906×51—38.
FLIGELMAN (Chendla), Tomaszow (Pologne), 01-01-22. — 10580×51—75.
FLOREAN (Angelo), Cinto Coamaggiore (Italie), 21-06-22. — 14058×51—08.
FOLTIN (Emile), Esztergom (Hongrie), 22-03-06. — 4040×49—91.
FOLTIN, née HARTEL, Ladendorf (Autriche), 08-10-09. — 4040×49—91.
FONTANA (Franco), Somma Lombardo (Italie), 14-06-19. — 16907×51—54.
FORSZPANIAK (Etienne), Werne (Allemagne), 06-08-00. — 19058×31—57.
FORSZPANIAK, née WIDLAK, Krany (Pologne), 24-12-10. — 19058×31—57.
FOUQUET, née CLAERHOUT, Emelgem (Belgique), 31-12-10. — 13231×51—78.
FOUQUET (Joseph), Zegelsem (Belgique), 18-07-03. — 13231×51—78.
FRANDE (Rafael), Pena Castillo El Castro (Espagne), 05-09-29. — 1029×52—92.
FUNES (Antonio), Soller (Espagne), 24-07-30. — 8729×51—92.
FURI (Ladislas), Guta (Tchecoslovaquie), 26-03-24. — 11745×51—38.
FUSCO (Antonio), Capua (Italie), 03-07-34. — 15944×48—83.
FZIBOULNIKOFF (André), Karkow (Russie), 24-03-01. — 728×52—69.
GALANTIN (Louis), Noventa (Italie), 01-01-05. — 13995×38—78.
GALETTO (Ezio), Pinerolo (Italie), 28-06-30. — 21177×50—13.
GAMBIN (Giuseppe), Moriago (Italie), 09-09-15. — 19150×46—07.
GARABEDIAN (Minas), Marach (Asie Mineure), 13-03-07. — 7993×40—13.
GARABEDIAN, née BEJIAN, Palou (Asie Mineure), 00-00-14. — 7993×40—13.
GARCIA (Gabriel), Aureilhan (Landes), 31-05-25. — 5363×51—33.
GASPARIAN (Garabet), Palou (Asie Mineure), 20-01-00. — 11256×51—13.
GASPARIAN, née HAROUTUNIAN, Kharpout (Asie Mineure), 12-06-04. — 11256×51—13.
GIOVINE (Arthur), Canelli (Italie), 17-09-05. — 18717×51—06.
GIOVINE, née LOVISOLO, Calamandrana (Italie), 22-01-09. — 18717×51—06.
GIRAL (Dominique), Semolue (Espagne), 20-12-94. — 16369×51—65.
GIRAL, née BUISAN, Burgase (Espagne), 04-03-03. — 16369×51—65.
GIRONA, née CENTRELLES, Sierra de Engarceran (Espagne), 12-10-05. — 26956×36—13.
GIRONA (Joaquin), Villafames (Espagne), 03-11-00. — 26956×36—13.
GIUFFREDI (Enrico), Langhirona (Italie), 29-08-03. — 2988×40—47.
GIUFFREDI, née BERTINELLI, Vigatto (Italie), 09-05-07. — 2988×40—47.
GONZALEZ (Augustin), Bilbao (Espagne), 10-06-32. — 19098×51—33.
GONZALEZ (Germain), El Arenal (Espagne), 19-02-30. — 8409×52—81.
GONZALEZ (Aquilino), Collado Del Miron (Espagne), 06-07-07. — 22509×50—53.
GONZALEZ, née BLASCO, Aguilon (Espagne), 31-07-08. — 22509×50—33.
GORA (Jean), Kocudze (Pologne), 13-05-99. — 8836×51—81.
GORA, née BIELAK, Zdzislawice (Pologne), 29-02-08. — 8836×51—81.
GRITTI (Jean-B.), Villa d'Alme (Italie), 08-07-30. — 5812×52—25.
GRZELAK (Stanislas), Siedliska (Pologne), 14-05-14. — 14398×51—76.
GRZELAK, née SZUMILAS, Zlotow (Pologne), 03-03-15. — 14398×51—76.
GUEUZURIAN (Meguerditch), Sivas (Asie Mineure), 20-01-00. — 9023×52—13.
GUEUZURIAN, née DENACHENIAN, Tokat (Asie Mineure), 20-01-02. — 9023×52—13.
GUEVARA, née BASTIDA, Carthagene (Espagne), 08-01-17. — 9818×51—69.
GUGLIELMINO, née JEZIERSKA, Zabiele (Pologne), 04-02-22. — 2006×52—13.
GUILLENSTEIN (Nathalie), Kiew (Russie), 15-07-19. — 19011×54—75.
GUTIERRES (Fernand), Alcaracejos (Espagne), 20-04-24. — 6482×52—66.
HARIGA (René), Grace Berleur (Belgique), 06-03-14. — 1534×51—77.
HAROUTUNIAN (Boghos), Keghi (Asie Mineure), 12-10-05. — 8832×40—75.
HAVLOUDJIAN (Manouk), Brousse (Turquie), 15-04-02. — 9278×51—78.
HAVLOUDJIAN, née DJERDJERIAN, Eski Chehir (Turquie), 30-01-06. — 9278×51—78.
HERMANT (Louis), Isbergues (Pas-de-Calais), 05-06-87. — 6569×08—59.
HERNANDEZ, née GARCIA, Fines (Espagne), 19-09-92. — 14640×51—92.
HERNANDEZ (Antonio), Librilla (Espagne), 02-08-14. — 2843×51—34.
HERNANDEZ, née SAEZ, Hurchillo (Espagne), 01-12-20. — 2843×51—34.
HERNANDEZ (Pedro), Mojacar (Espagne), 30-01-84. — 14640×51—92.
HOVNANIAN, née MOURADIAN, Bardizak (Asie Mineure), 00-00-08. — 6710×51—75.
ILIOPOULOS (Thrassivoulos), Smyrne (Asie Mineure), 17-10-96. — 18201×50—28.
IZQUIERDO (Séraphin), Carthagene (Espagne), 02-02-22. — 16998×51—69.
JULIANI (Joya), Senterada (Espagne), 29-07-18. — 16917×51—64.
KAUFMANN (Ernest), Lahr (Allemagne), 12-01-08. — 27743×47—67.
KAUFMANN, née SCHNURMANN, Pforzheim (Allemagne), 03-11-12. — 27743×47—67.
KETCHERIAN (Santoukhd), Constantinople (Turquie), 15-11-19. — 8155×48—75.
KHASNADJIAN (Artin), Sivri Hissar (Turquie), 20-11-02. — 3597×52—69.
KHASNADJIAN, née BOYADJIAN, Eski Chehir (Turquie), 23-07-11. — 3597×52—69.
KHATCHADOURIAN (Kevork), Karpout (Asie Mineure), 10-02-07. — 8249×51—13.
KHATCHADOURIAN, née HADJIAN, Karayape (Liban), 12-07-10. — 8249×51—13.
KONOWALOFF (Jean), Bonn (Allemagne), 10-12-22. — 8577×47—75.
KOWALEC (Vicenz), Castrop (Allemagne), 15-07-02. — 11936×51—59.
KOWALEC, née SZYMANSKI, Rohlinghausen (Allemagne), 09-05-10. — 11936×51—59.
KRUCZKOWSKI (Joseph), Furstensee (Allemagne), 24-01-17. — 57×52—62.
KUSTER (Alphonse), Uznach (Suisse), 22-11-93. — 36577×45—67.
LEYS (Adolphe), Koolkerke (Belgique), 08-01-06. — 21135×51—59.
LEYS, née VAN DEN BERGHE, Bruges (Belgique), 28-09-07. — 21135×51—59.
LISIECKI, née KUBIAK, Langendreer (Allemagne), 14-03-12. — 12039×38—59.
LLEONART (Joseph), Moncada (Espagne), 19-09-22. — 22351×50—66.
LLOBREGAT, née DE SAN JULIAN, Pasadas (Espagne), 07-01-10. — 18069×51—13.
LLOBREGAT (Frédéric), La Union (Espagne), 25-01-07. — 18069×51—13.
LLORCA (Antoine), Finestrat (Espagne), 12-08-90. — 17026×51—84.
LLORCA, née LLINARES, Corca (Espagne), 12-04-95. — 17026×51—84.
LOCATELLI (Joseph), Valsecca (Italie), 10-08-22. — 19217×51—68.
LOPES DE BARROS (Amedeu), Santa Maria de Giraz (Portugal), 29-06-02. — 17539×51—64.

LOTH, née SCHNEIDER, Recklinghausen (Allemagne), 16-10-10. — 9706×51—59.

LOZANO (Juan), Abanilla (Espagne), 16-05-09. — 10588×51—92.

LUKSENBERG (Rachmil), Maciejowice (Pologne), 00-00-11. — 14941×50—75.

LUKSENBERG, née BERKMAN, Radom (Pologne), 10-04-09. — 14941×50—75.

MANTEGARI (Paul), Chivilcoy (Argentine), 03-02-95. — 5194×36—75.

MANTEGARI, née SCARSELLA, Parme (Italie), 24-11-92. — 5194×36—77.

MARCODINI (Francesco), Porto Ferreira (Brésil), 03-02-98. — 10773×51—17.

MARCODINI, née BRIGATTI, Borgomanero (Italie), 25-08-99. — 10773×51—17.

MARCOZZI (Linda), Stradella (Italie), 09-08-15. — 6×52—75.

MARSZALEK (Ignace), Ilyzne (Pologne), 29-06-19. — 12216×51—13.

MARTINI (Louis), Montefiorino (Italie), 22-10-08. — 8557×51—13.

MARTINI, née BARBERAN, Parras de Castellote (Espagne), 09-05-07. 8557×51—13.

MARTINEZ (Pierre), Maria (Espagne), 29-03-05. — 10219×51—65.

MARTINEZ, née DIAZ, Sestao (Espagne), 25-10-07. — 10219×51—65.

MARTORELL (Jesus), Barcelone (Espagne), 17-02-15. — 7296×51—75.

MIASTKOWSKI (Bernard), Chelmonie (Pologne), 06-09-98. — 14038×51—62.

MIASTKOWSKI, née MICHALSKA, Chwaliszewo (Pologne), 11-12-07. — 14038×51—62.

MINISINI (Louis), Colloredo di Monte Albano (Italie), 11-07-14. — 12212×51—02.

MONCLERC, née LAZZARI, Cazzano di Tramigua (Italie), 03-12-21. — 14301×52—59.

MONZO (Rose), Montichelvo (Espagne), 28-07-17. — 1098×52—11.

MORETTIN (Gelindo), Cinto Caomaggiore (Italie), 20-01-04. — 11487×51—82.

MORETTIN, née TREVISAN, Cordovado (Italie), 02-07-14. — 11487×51—82.

MOURA (Antonio), Feira (Portugal), 30-07-00. — 21798×51—75.

MOURA, née BISIO, Piaccone (Italie), 15-04-06. — 21798×51—75.

MUCCIOLI (Vincenzo), Maiolo (Italie), 13-05-88. — 18080×51—13.

MUCCIOLI, née GIACOMINI, Maiolo (Italie), 07-04-90. — 18080×51—13.

NERCESSIAN (Torkom), Sangouldac-Bartoum (Turquie), 20-05-09. — 8×52—01.

NERCESSIAN, née KUPEKDJIAN, Angora (Syrie), 07-05-12. — 8×52—01.

NICHANIAN (Nadia), Komotini (Grèce), 15-03-30. — 18981×51—93

NICHANIAN (Haik), Didimotikhon (Grèce), 10-01-93. — 22932×50—93.

NICHANIAN, née TABAKIAN, Komotini (Grèce), 16-12-00. — 22392×50—93.

NOWAKOWSKI (Marian), Chraplewo (Pologne), 23-03-11. — 13876×51—59.

NOWAKOWSKI, née Pawlak, Grodziszczko (Pologne), 15-05-13. — 13876×51—59.

OBER (Adam), Wronki (Pologne), 04-12-02. — 29975×46—59.

OLMEDA (Pedro), Guenes (Espagne), 24-02-25. — 18789×51—13.

ORONOZ (Mariano), Fontarrabie (Espagne), 11-07-12. — 1297×52—64.

OSTRODZKI (Ernest), Luba (Pologne), 26-08-03. — 3708×52—69.

OSTRODZKI, née ALEXANDER, Pirmasens (Allemagne), 18-10-97. — 3708×52—69.

PALLADINI (Antonio), Casalvieri (Italie), 25-03-04. — 33738×38—75.

PALLADINI, née IANNI, Casalvieri (Italie), 22-01-04. — 33738×38—75.

PALMERINI, née ROSSI, Seravezza (Italie), 20-07-03. — 8508×51—13.

PARNAK (Michel), Smyrne (Turquie), 03-07-03. — 1450×46—75.

PEDROLI (Piétro), Ispra (Italie), 31-01-04. — 17218×51—75.

PEREZ (Francisco), Pinoso (Espagne), 13-03-09. — 3864×51—92.

PEREZ (José), Lorca (Espagne), 25-06-15. — 21560×51—13.

PEREZ, née ABELLAN, Cieza (Espagne), 17-11-19. — 21560×51—13.

PICCOLOTTO, née DALLA VECCHIA, Mel (Italie), 12-05-99. — 2173×51—54.

PICCOLOTTO (Giorgio), Lentiai (Italie), 23-04-92. — 2173×51—54.

PIZZOLATO (Téodoro), Volpago del Montello (Italie), 10-06-23. — 11978×51—31.

POLADIAN, née KHETIKIAN, Sivas (Asie Mineure), 20-05-07. — 18859×51—13.

PSUJ (Jan), Latyczyno (Pologne), 07-11-10. — 88×52—01.

PSUJ, née SZUMILAS, Widuchowo (Pologne), 12-08-15. — 88×52—01.

PUGNALE, née LIRA, Arsie (Italie), 15-08-24. — 17558×51—38.

RAMIREZ (José), Bedar (Espagne), 29-03-05. — 18978×51—34.

RAMIREZ, née ALCALA, Bedar (Espagne), 30-06-05. — 18978×51—34.

RAVERDINO (Florent), Turin (Italie), 26-10-26. — 24365×46—06.

RICOUARD, née SOBKA, Steinsdorf (Pologne), 13-02-23. — 9031×51—80.

RISSO (Nicolas), Vernante (Italie), 10-08-99. — 2209×51—06.

RIUS (Martin), Barcelone (Espagne), 17-07-07. — 7107×51—61.

RIUS, née PALOMARES, Barcelone (Espagne), 14-11-10. — 7107×51—61.

ROCCA (Dominique), Aime (Savoie), 31-01-31. — 109×52—73.

ROJO (Joseph), Carthagène (Espagne), 01-02-14. — 2811×51—31.

ROKICKI (Michel), Szeszerowice (Pologne), 03-11-98. — 14158×51—48.

ROKICKI, née BYRKA, Wasilow (Pologne), 07-03-01. — 14158×51—48.

ROLLAND (Fidèle), Sarre (Italie), 22-02-03. — 13539×51—38.

ROLLAND, née CAGNINEY, Gignod (Italie), 01-01-12. — 13539×51—38.

ROTA (Giovanni), Locatello (Italie), 17-01-92. — 1199×52—25.

ROTA, née SACROCUORE, Trescore Balneario (Italie), 16-10-01. — 1199×52—25.

ROTH (Walter), Strasbourg (Bas-Rhin), 15-09-08. — 14692×30—13.

RUIZ (Emilio), Huercal Overa (Espagne), 14-03-03. — 520×52—38.

RUIZ (Félix), Madrid (Espagne), 21-02-19. — 1189×52—92.

RUIZ, née LOPEZ, Madrid (Espagne), 23-09-25. — 1189×52—92.

RUIZ, née MOLINA, Villapalacios (Espagne), 14-04-12. — 520×52—38.

RUSSO (Adamo), Bivongi (Italie), 12-03-00. — 38079×36—74.

RUSSO, née LORENTI, Guardavalle (Italie), 01-02-11. — 38079×36—74.

SACCONE (Joseph), Finale Ligure (Italie), 01-10-30. — 8668×51—97.

SALDAK (Zeno), Mahnow (Ukraine), 24-05-32. — 9590×51—10.

SANCHEZ (Florencio), Talavera de la Reina (Espagne), 23-02-08. — 15654×51—33.

SANCHEZ, née ESCOBAR, Alcanizo (Espagne), 21-07-09. — 15654×51—33.

SANTALUCIA (Francesco), Meolo (Italie), 04-03-18. — 10556×51—31.

SANTALUCIA, née MASSARIN, San Biagio (Italie), 05-05-23. — 10556×51—31.

SARTORI (Piétro), Lusiana (Italie), 28-08-86. — 13778×51—74.

SARTORI, née CANALIA, Lusiana (Italie), 20-09-95. — 13778×51—74.

SARTORI (Enrico), Pizzighettone (Italie), 23-01-02. — 31139×46—75.

SARTORI, née GERMINASI, Castelleforte (Italie), 12-11-14. — 31139×46—75.

SCARNATO (Liborio), Grenoble (Isère), 28-04-29. — 7955×51—38.

SCARNATO (Angelo), Sommatino (Italie), 12-06-02. — 7801×51—38.

SCARNATO, née INTERLICCHIA, Sommatino (Italie), 01-01-06. — 7801×51—38.

SCHULTZ (Henrich), Schewerin (Allemagne), 30-12-20. — 8941×51—17.

SEPOYAN (Krikor), Tiflis (Russie), 26-03-04. — 1099×52—13.

SEPOYAN, née HOVANESSIAN, Adana (Turquie), 15-12-20. — 1099×52—13.

SIGMUND (Frantisek), Lutin (Tchécoslovaquie), 28-02-01. — 10731×50—78.

SIGMUND, née STRADALOVA, Prague (Tchécoslovaquie), 02-01-08. — 10731×50—78.

SIMONE (Philippine), Souk-Ahras (Constantine), 10-03-09. — 9872×51—93.

SOJKA (Sylvestre), Radlow (Pologne), 17-12-06. — 8736×51—59.

SOJKA, née LAWNICZAK, Samter (Allemagne), 15-08-10. — 8736×51—59.

SOLANS (Pelago), La Junquera (Espagne), 01-01-11. — 3316×39—66.

SOLANS, née BONAL, Las Escaulas (Espagne), 18-03-10. — 3316×39—66.

SORIANO (Teresa), Carthagène (Espagne), 25-11-98. — 79×52—92.

SPENNATO, née MUSTO, San Vittore del Lazio (Italie), 16-06-09 — 8739×51—69.

SPHYRAS (Jean), Volo (Grèce), 00-00-00. — 6859×51—75.

STAFFIERI (Ange), Montaquila (Italie), 12-05-96. — 14316×49—83.

STANZANI (Gualtiero), Vergato (Italie), 26-06-07. — 34098×33—27.

STEFANIAK (Czeslaw), Sodingen (Allemagne), 14-03-15. — 569×52—62.

STEFANIAK, née NAWROT, Wanne (Allemagne), 08-04-15. — 569×52—62.

STIPANOVITCH (Loris), Port-Said (Egypte), 01-04-12. — 19063×50—75.

STIRBO (Jean), Kirchinau (Roumanie), 09-03-96. — 10218×52—98.

STROZIK (Czeslaw), Przedmosc (Pologne), 14-07-08. — 1067×52—27.

STROZIK, née VIENOZINDYTE-VIENOZINIS, Uremcog (Lithuanie), 23-17-12. — 1067×52—27.

SWIDERSKI (François), Bakalarzewo (Pologne), 18-02-24. — 11426×51—62.

SWITALA (Antoine), Hohenseedorf (Allemagne), 18-12-28. — 14472×47—78.

SZWUCHERT (Jan), Kutno (Pologne), 16-08-94. — 21470×43—06.

SZWUCHERT, née ZIMNICKA, Brzozow (Pologne), 24-03-06. — 21740 x 43—06.

SZYJAN (Jean), Gzukiew (Pologne), 14-01-19. — 3594 x 51—54.

SZYJAN, née KAREWSKI, Lodz (Pologne), 17-05-26. — 3594 x 51—54.

TCHEBOTAREFF (Alexis), Moscou (Russie), 11-01-89. — 10624 x 52 —20.

TERMONDJIAN, née TCHORLOUYAN, Soungourlou (Turquie), 10-10-08. — 18190 x 36—13.

TERMONDJIAN (Vahan), Marzifoum (Asie Mieure), 00-00-08. — 18190 x 36—13.

TESTORI (Charles), Sorisole (Italie), 18-09-07. — 14797 x 35—34.

THISONG (Frédéric), Petite-Rosselle (Moselle), 02-02-11. — 8556 x 52 —57.

THISONG, née KNAUTH Ludweiler (Sarre), 06-07-10. — 8550 x 52—57.

TINIVELLA (Giacomo), Rivoli (Italie), 07-08-19. — 9578 x 54—38.

TONETTO (Antonio), Salgarida (Italie), 20-01-90. — 3088 x 51—82.

TONETTO, née DE VECCHI, Noventa di Piave (Italie), 11-02-93. — 3088 x 51—82.

TOTI-BURATTI (Louis), Pergola (Italie), 30-09-90. — 10996 x 51—57.

TOTI-BURATTI, née MONTESI, Pergola (Italie), 29-12-94. — 10996 x 51 —57.

TRENTIN (Giovanni), Noventa di Piave (Italie), 23-04-10. — 4509 x 52 —16.

TURK (Joseph), Cabar (Yougoslavie), 18-02-05. — 49251 x 38—75.

TWERDIN (Léon), Wilna (Pologne), 01-10-97. — 2954 x 38—13.

TWERDIN, née OLESKA, Wilna (Pologne), 15-10-98. — 2954 x 38—13.

URIEL (Miguel), Liria (Espagne), 04-06-07. — 8220 x 51—91.

URIEL, née PEREZ, Alicante (Espagne), 06-11-14. — 8220 x 51—91.

VAMOS (Zoltan), Ozdon (Hongrie), 16-08-88. — 33386 x 38—78.

VAMOS, née KELLNER, Budapest (Hongrie), 17-09-89. — 33386 x 38 —78.

VERA (Diego), Salaise-sur-Sanne (Isère), 29-07-30. — 50 x 52—86.

VERIEZ (Charles), Houthem (Belgique), 03-07-91. — 1070 x 52—59.

VERIEZ, née DEGRYSE, Ghistelles (Belgique). — 20-08-91. — 1070 x 52—59.

VERSLUYS (Guillaume), Malines (Belgique), 16-04-89. — 46 x 52—59.

VIDOT (Angelo), Chions (Italie), 28-06-13. — 36916 x 35—24.

VIDOT, née KOVACOVA, Bystricany (Tchécoslovaquie), 06-10-12. — 36916 x 35—24.

VIOTTI, née GIORDANO, la Seyne-sur-Mer (Var), 05-12-06. — 8157 x 51—13.

VIOTTI (Jean), Acqui (Italie), 28-03-01. — 8157 x 51—13.

VIVANCOS, née RUBIO, Sella (Espagne), 17-05-12. — 8259 x 51—13.

VUCKOVIC (Stjepan), Kozlikovo (Yougoslavie), 25-12-22. — 3171 x 52—79.

Wassen (Albert), Westerbork (Pays-Bas), 23-12-96. — 18567 x 51—89.

WASSEN, née VAN DER SLEEN, Beilen (Pays-Bas), 11-09-07. — 18567 x 51—89.

WIOROWSKI (Franz), Altenbochum (Allemagne), 11-01-08. — 13898 x 51—32.

WIOROWSKI, née MACKOWIAK, Wanne (Allemagne), 31-12-10. — 13898 x 51—32.

WOLOWIECKI (Alexis), Czerczyk (Pologne), 26-03-02. — 8178 x 51—54.

WOLOWIECKI, née CHODYNCZAK, Bonow (Pologne), 24-09-10. — 8178 x 51—54.

WOZNIAK (Jean), Niszewice (Pologne), 29-04-20. — 6199 x 51—62.

ZAKRZEWSKI (Valentin), Wongrowitz (Pologne), 02-02-08. — 14548 x 51—62.

ZAKRZEWSKI, née KAZMIERCZAK, Osterfeld (Allemagne), 17-02-13. — 14548 x 51—62.

ZOSI, née BORTOT, Visome (Italie), 01-09-04. — 580 x 52—69.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BERGER, née CHARRIER, Saint-Aulaye (Dordogne), 24-04-84. —1720 x 51—75.

CALABRESE, née CUTULLIC, Bannalec (Finistère), 08-08-02. — 20661 x 51—29.

CAMPMAJOR, née TROUSSET, Masbaraud-Mérignat (Creuse), 28-03-96. — 12852 x 47—23.

DESMET, née MONCHICOURT, Bousies (Nord), 15-03-91. — 1258 x 52 —59.

KUSTER, née VILAIN, Strasbourg (Bas-Rhin), 05-12-02. — 36577 x 45 —67.

LEMAIRE, née AGUER, la Croix-Saint-Leufroy (Eure), 18-09-95. — 6150 x 52—61.

MAHNKEN, née BAJEUX, Neuville-Saint-Rémy (Nord), 14-05-97. — 4839 x 51—78.

MARIN, née IMPERATO, Oran, 18-06-82. — 2281 x 42—92.

MIRALDES, née DAUBISSE, Agonac (Dordogne), 04-01-00. —19388 x 50—13.

SALMON, née VAN RHYN, Bray-sur-Somme (Somme), 14-06-93. — 13218 x 51—02.

SANTUCCI, née LUCIANI, Olmeta di Tuda (Corse), 21-04-96. — 11856 x 51—20.

SCOONES, née JASSON, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), 24-02-86. — 14386 x 51—35.

SIMO, née ORIOL, Thuir (Pyrénées-Orientales), 28-05-96. —12959 x 51—66.

STIPANOVICH, née TARDIVEAU, Paris, 06-12-14. — 19063 x 50—75.

VERSLUYS, née VANDEVYVERE, Lille (Nord), 05-11-05. — 46 x 52—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attachés à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

BEJZYK (Paul), Dijon (Côte-d'Or), 16-06-38. — 11868 x 51—21.

BEJZYK (Colette), Auxonne (Côte-d'Or), 12-05-43. — 11868 x 51—21.

BEJZYK (Janine), Pluvault (Côte-d'Or), 02-11-44. — 11868 x 51—21.

BOTTAI (Jacqueline), Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 27-01-39. — 35942 x 34—06.

BREDA (Thérèze), Condom (Gers), 09-05-32. — 21696 x 50—65.

BREDA (Mario), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 05-06-34. — 21696 x 50—65.

BREDA (Gina), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 22-07-39. — 21696 x 50—65.

BREDA (Irma), Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 24-09-41. — 21696 x 50 —65.

BURYLO (Christiane), Saint-Dizier (Haute-Marne), 13-01-32. — 3525 x 51—55.

BURYLO (Hélène), Saint-Dizier (Haute-Marne), 29-11-50. — 3525 x 51—55.

CAPDEVILA (Gloria), Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne), 10-07-43. —5010 x 52—19.

CIMOLAI (Yvette), Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise), 13-01-38. — 8918 x 51—78.

CIMOLAI (Silviana), Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise), 16-10-42. — 8918 x 51—78.

CIMOLAI (Gisèle), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), 29-11-46. — 8918 x 51—78.

CISEWSKI (Jean), Metz (Moselle), 17-09-41. — 19058 x 31—57.

CONEJERO (Octavio), Agen (Lot-et-Garonne), 16-08-44. — 487 x 51 —17.

DEL CORSO (Lucien), Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), 22-11-39. 10168 x 51—13.

DEL CORSO (Auro), Calcinaia (Italie), 17-07-33. — 10168 x 51—13.

DEMBOWSKI (Léocadie), Nouzonville (Ardennes), 24-10-34. — 12168 x 51—08.

DOVETTA (Riccardo), Dronero (Italie), 10-01-34. — 557 x 52—83.

DOVETTA (Marius), Thoronet (Var), 27-03-39. — 557 x 52—83.

DOVETTA (Georges), Thoronet (Var), 13-06-41. — 557 x 52—83.

DOVETTA (Paul), Thoronet (Var), 30-05-44. — 557 x 52—83.

GIUFFREDI (Sergeo), Brax (Lot-et-Garonne), 30-01-37. — 2988 x 10 —47.

GRZELAK (Jacqueline), Montataire (Oise), 10-07-37. — 14398 x 51—76.

HAROUTUNIAN (Alain), Paris, 21-09-50. — 8532 x 10—75.

KOWALEC (Louis), Ostricourt (Nord), 01-01-31. — 11936 x 51—59.

KOWALEC (Thérèse), Ostricourt (Nord), 11-02-41. — 11936 x 51—59.

KOWALEC (Nicole), Ostricourt (Nord), 30-01-50. — 11936 x 51—59.

KUSTER (Alphonse), Strasbourg, (Bas-Rhin), 14-08-36 — 36577 x 45 —67.

LEYS (Christine), Bruges (Belgique), 08-12-40. — 21135 x 51—59.

LEYS (Mariette), Bruges (Belgique), 11-01-38. — 21135 x 51—59.

LEYS (Marc), Bruges (Belgique), 13-05-44. — 21135 x 51—59.

LEYS (Michel), Bruges (Belgique), 12-12-48. — 21135 x 51—59.

LISIECKI (Jacques), Raismes (Nord), 23-03-50. — 12029 x 38—59.

LLOBREGAT (Frédéric), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-05-33. — 18069 x 51—13.

LLOBREGAT (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-04-38. — 18069 x 51—13.

LLOBREGAT (Suzanne), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-08-39. — 18069 x 51—13.

LLOBREGAT (Isabel), Almoguera (Espagne), 17-11-45. — 18069 x 51 13.

LUKSENBERG (Michel), Paris, 03-10-41. — 149 x 50—75.

LUKSENBERG (Teddy), Paris. — 06-06-50. — 11941 x 50—75.

MARTINI (Jean-Claude), Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-05-38. — 8557 x 51—13.

MARTINI (Christiane), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-10-41. — 8557 x 51—13.

MARTINI (Roland), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-08-50. — 8557 x 51—13.

MARTINEZ (Isabelle), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 03-02-36. — 10219 x 51—65.

MARTINEZ (Maria), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 07-02-41. — 10219 x 51—65.

MARTINEZ (Pierre), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 20-05-48. — 10219 x 51—65.

MORETTIN (Pierre), Montauban (Tarn-et-Garonne), 28-12-36. — 11487 x 51—82.

MORETTIN (Jacques), Cahors (Lot), 11-05-40. — 11487 x 51—82.

MORETTIN (Marie-Rose), Labarthe (Tarn-et-Garonne), 24-04-51. — 11487 x 51—82.

NERCESSIAN (Jacqueline), Lyon (Rhône), 16-02-42. — 8 x 52—01.

NERCESSIAN (Minas), Lyon (Rhône), 06-03-45. — 8 x 52—01.

NOWAKOWSKI (Jolenta), Grodziszczko (Pologne), 02-06-37. — 13876 x 51—59.

NOWAKOWSKI (Jean-Michel), Alquines (Pas-de-Calais), 12-01-46. — 13876 x 51—59.

PALLADINI (Armand), Casalvieri (Italie), 08-09-32. — 33738 x 38—75.

PALLADINI (Ernest), Paris, 08-02-34. — 33738 x 38—75.

PEREZ (Pedro), Cieza (Espagne), 18-07-13. — 21560 x 51—13.

PEREZ (Jésus), Cieza (Espagne), 02-05-15. — 21560 x 51—13.

PEREZ (José), Cieza (Espagne), 17-10-17. — 21560 x 51—13.

PEREZ (Jeannette), Arles (Bouches-du-Rhône), 03-02-51. — 21560 x 51—13.

PSUJ (Henri), Montluel (Ain), 28-01-46. — 88 x 52—01.

PSUJ (Janine), Bourg (Ain), 20-02-40. — 88 x 52—01.

RAMIREZ (Anne-Marie), Oullins (Rhône), 23-11-39. — 18978 x 51—34.

RIUS (Marie), Barcelone (Espagne), 24-06-35. — 7107 x 51—64.

ROKICKI (Jeannine), Montfaucon (Aisne), 18-04-34. — 14458 x 51—08.

ROTA (Christiane), Pouligney (Doubs), 22-05-13. — 1199 x 52—25.

ROTA (Jean), Pouligney (Doubs), 30-01-42. — 1199 x 52—25.

ROTA (Marie-Thérèse), Pouligney (Doubs), 25-04-34. — 1199 x 52—25.

ROTA (Olivier), Pouligney (Doubs), 09-01-36. — 1199 x 52—25.

ROTA (Yvonne), Pouligney (Doubs), 31-08-38. — 1199 x 52—25.

RUIZ (Agueda), Péage-de-Roussillon (Isère), 20-09-34. — 520 x 52—38.

RUIZ (Annette), Péage-de-Roussillon (Isère), 01-04-43. — 520 x 52—38.

RUIZ (Emile), Péage-de-Roussillon (Isère), 02-12-46. — 520 x 52—38.

RUIZ (Félix), Mostaganem (Oran), 17-09-47. — 1189 x 52—92.

RUIZ (Louisa), Péage-de-Roussillon (Isère), 13-09-39. — 520 x 52—38.

RUIZ (Roberto), Mostaganem (Oran), 28-02-49. — 1189 x 52—92.

SANCHEZ (Felix), Talavera de la Reina (Espagne), 08-03-32. — 15654 x 51—33.

SANTALUCIA (André), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 02-04-49. — 10556 x 51—31.

SANTALUCIA (Jean-Jacques), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 13-05-51 — 10556 x 51—31.

SCARNATO (Vita), Sommatino (Italie), 01-10-42. — 7801 x 51—38.

SCARNATO (Rosa), Sommatino (Italie), 01-10-42. — 7801 x 51—38.

SCARNATO (Fortunato), Caltanissetta (Italie), 14-02-45. — 7801 x 51—38.

SCARNATO (François), Grenoble (Isère), 24-09-32. — 7801 x 51—38.

SCARNATO (Michel), Sommatino (Italie), 24-04-38. — 7801 x 51—38.

SOJKA (Marie-Thérèse), Guesnain (Nord), 26-08-43. — 8736 x 51—59.

STEFANIAK (Bernadette), Lens (Pas-de-Calais), 26-01-46. — 569 x 52—62.

STIPANOVICH (Sandro), Paris, 30-07-37. — 19063 x 50—75.

STIPANOVICH (Florence), Susak (Yougoslavie), 29-04-41. — 19063 x 50—75.

STIPANOVICH (Marina), Neuilly-sur-Seine (Seine), 14-11-50. — 19063 x 50—75.

STROZIK (Richard), Etrepagny (Eure), 25-09-50. — 1067 x 52—27.

STROZIK (Dominique), Etrepagny (Eure), 14-08-49. — 1067 x 52—27.

SZWUCHERT (Irène), Nice (Alpes-Maritimes), 20-07-42. — 21470 x 43—06.

TERMONDJIAN (Arthur), Marseille (Bouches-du-Rhône), 28-02-50. — 18190 x 36—13.

THISONG (Joseph), Petite-Rosselle (Moselle), 15-04-36. — 8556 x 52—57.

THISONG (Frédéric), Petite-Rosselle (Moselle), 18-10-37. — 8556 x 52—57.

THISONG (Renaud), Petite-Rosselle (Moselle), 05-02-42. — 8556 x 52—57.

URIEL (Manuel), Alger, 12-01-47. — 8220 x 51—91.

VIDOT (Jeanne), Cause-de-Clérans (Dordogne), 16-09-32. — 36916 x 35—24.

VIDOT (Jean-Jacques), Cause-de-Clérans (Dordogne), 16-01-34. — 36916 x 35—24.

WASSEN (Wander), Oosternesselen (Hollande), 05-04-34. — 18567 x 51—89.

WASSEN (Jantje), Oosterhesselen (Hollande), 20-10-35. — 18567 x 51—89.

WASSEN (Johannes), Groningen (Hollande), 02-05-37. — 18567 x 51—89

WASSEN (Geertina), Saint-Benoît-sur-Vanne, 13-06-40. — 18567 x 51—89.

WASSE (Alice), les Clerimois (Yonne), 15-03-44. — 18567 x 51—89.

WASSEN (Hélène), Chigy (Yonne), 23-01-50. — 18567 x 51—89.

WASSEN (Jantinus), Oosterhesselen, 27-02-32. — 18567 x 51—89.

WIOROWSKI (Jean-François), Montréal (Gers), 02-06-37. — 13898 x 51—32.

WIOROWSKI (Michel), Condom (Gers), 04-09-39. — 13898 x 51—32.

WIOROWSKI (Bernard), Caumont (Gers), 06-05-47. — 13898 x 51—32.

WIOROWSKI (Gilbert), Caumont (Gers), 28-01-50. — 13898 x 51—32.

WOLOWIECKI (Maria), Lwow (Pologne), 02-07-37. — 8178 x 51—54.

WOLOWIECKI (Jaroslaw), Porudno (Pologne), 01-09-38. — 8178 x 51—54.

WOLOWIECKI (Wladyslas), Metz (Moselle), 26-03-46. — 8178 x 51—54.

WOLOWIECKI (Michel), Briey (Meurthe-et-Moselle), 09-05-50. — 8178 x 51—54.

ZAKRZEWSKI (Mathilde), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 11-03-36. — 14518 x 51—62.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Commission des finances.

Séance du samedi 15 novembre 1952.

Présents. — MM. Courant, Dagain, David (Marcel), Diethelm, Faggianelli, Lamps, Reynaud (Paul), Ulver, Vallon (Louis).

Suppléant. — M. Lafay (de M. Abel Gardey).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures (local de la commission n° 263):

Rapport d'information de M. Vals au nom de la sous-commission des corps gras.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 novembre 1952 à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 4538) de M. Hénault (poids spécifique normal pour l'extraction des farines);

La proposition de loi (n° 4626) de M. Boscary-Monsservin (assurance maladie des exploitants).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 3979) de M. Thiriet (modification du régime de la meunerie);

Le rapport (n° 4657) de M. Bouxom (majoration des prestations familiales).

III. — Auditions de M. Jules-Julien et des représentants de l'association nationale des appellations d'origine agricoles sur les appellations d'origine des fromages.

IV. — Avis de M. Charpentier sur la proposition de loi (n° 3717) de Mme Poinso-Chapuis (organisation du marché des corps gras).

V. — Rapport de M. Laborbe sur les propositions de loi (n°s 1039, 2992, 2261, 4219) de M. Viatte, de M. Ruel, de M. Jean Masson et de M. Minjoz relatives aux appellations d'origine des fromages.

VI. — Rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 2972) de M. Barthélemy (appellations d'origine « Comté » ou « Beaufort »).

La commission des boissons se réunira le mercredi 19 novembre 1952 à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 4638) de M. Robert Manceau (contingent supplémentaire d'alcool de pommes).

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 4579) (réforme fiscale).

III. — Prix de l'alcool vinique.

IV. — Suite de l'examen des rapports:

De M. Fabre sur la proposition de loi (n° 3260) de M. Sourbet (prestations d'alcool);

De M. Laborbe sur sa proposition de loi (n° 2997) (protection des appellations d'origine).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4518) de M. Césaire tendant à porter désaffectation et cession de terrains et locaux militaires à Fort-de-France;

La proposition de résolution (n° 4531) de M. Frédéric-Dupont tendant à conférer la croix de guerre aux militaires décorés de certains ordres militaires des armées alliées;

La proposition de loi (n° 4714) de M. Raymond Guyot tendant à l'attribution de vêtements et de chaussures aux soldats renvoyés dans leurs foyers au terme de leur service militaire.

II. — Rapport de M. de Monsabert sur la proposition de loi (n° 4158) de M. Marcel Ribère tendant à accorder un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires à l'occasion du dixième anniversaire de la rentrée en guerre de l'Afrique du Nord aux côtés des alliés, le 8 novembre 1952.

III. — Echange de vues sur le traité instituant la communauté européenne de défense.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 19 novembre 1952 (local de la commission de la justice, n° 250):

1° A dix heures trente.

I. — Suite du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur la proposition de loi (n° 2265) de M. Martel tendant à la création d'un statut légal des stations sanatoriales de cure pour tuberculose.

II. — Rapport de M. Arbeltier sur la proposition de résolution (n° 3158) de M. Ségelle tendant à inviter le Gouvernement à modifier et à compléter l'arrêté du 9 août 1947 réglementant les examens sérologiques du diagnostic de la syphilis.

III. — Avis de M. Frugier sur la proposition de loi (n° 2878) de M. Deixonne tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire.

IV. — Rapport de Mme de Lipkowski sur la proposition de loi (n° 3716) de M. Mora tendant à accorder une allocation mensuelle aux malades de longue durée hospitalisés au titre de l'assistance médicale gratuite.

V. — Rapport supplémentaire de M. Charret sur la proposition de loi (n° 590) de M. Barrot tendant à reconnaître la coopération dans la pharmacie d'officine et à organiser son statut.

VI. — Questions diverses.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

Les propositions de loi (n°s 646, 1125, 1312, 3373 et 3617) de Mme Prin, de M. Mora, de M. Naegelen, de MM. Roger Devemy et Robert Lecourt, de M. Gilles Gozard sur les aveugles et infirmes civils (en remplacement de M. Cordonnier);

La proposition de loi (n° 4593) de M. Badie sur le remboursement de certains médicaments spécialisés;

Le projet de loi (n° 4603) sur le trafic et l'usage illicite des stupéfiants.

2° A onze heures.

Suite de l'exposé de M. Barrot sur le projet et les propositions de loi (n°s 2825, 81, 245, 363, 406, 588, 850, 1301, 1631, 3695 et 4092) de M. Jean-Paul Palewski, de Mme Rabaté, de M. Jean Guitton, de M. Bernard Lafay, de M. Frédéric-Dupont, de M. Klock, de M. Carlini, de M. Cristofol, de Mme Poinso-Chapuis et de Mme Francine Lefebvre sur la réforme hospitalière.

La commission des finances se réunira samedi 15 novembre 1952, à douze heures (local de la commission des finances):

Lettre rectificative au budget de la radio. — M. Ulver, rapporteur.

La commission de l'intérieur se réunira (local de la commission n° 207):

1° Le mardi 18 novembre 1952, à dix-sept heures.

Budget de l'intérieur et, éventuellement, examen d'une lettre rectificative.

2° Le mercredi 19 novembre 1952, à seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4575) de M. Klock (statut des agents communaux);

La proposition de loi (n° 4586) de M. Courant (action des municipalités en faveur de la construction);

La proposition de résolution (n° 4656) de M. Kauffmann (indemnité de difficultés administratives);

La proposition de loi (n° 4662) de M. Anthonioz (exemption de la taxe sur les locaux loués en garni par les établissements classés hôtels de tourisme).

II. — Rapport de M. Genton sur les propositions de loi (n°s 4036 et 4313) de M. Boisdé et de M. Tourné (revision des patentes en 1952).

III. — Suite du rapport de M. Rabier sur les propositions de loi (n°s 835 et 3559) de M. Cadi et de M. Rabier (composition des conseils généraux d'Algérie).

IV. — Rapport de M. Quinson sur la proposition de résolution (n° 3569) de Mme de Lipkowski (réparation des dommages causés aux membres du service d'ordre lors des échauffourées du 28 mai 1952).

V. — Rapport de M. Demusois sur sa proposition de résolution (n° 1361) (conséquences du relèvement des salaires des agents communaux).

VI. — Rapport de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 2916) de M. Albert Schmitt (situation des fonctionnaires en cas de détachement sur un théâtre d'opérations).

VII. — Rapport de M. Sérafini sur:

La proposition de résolution (n° 1191) de Mme de Lipkowski (emprunts pour l'exécution rapide de constructions semi-provisoires);

La proposition de loi (n° 1938) de Mme Lipkowski (avantages spéciaux aux fonctionnaires déportés pour faits de résistance).

VIII. — Rapports de M. Rabier sur:

Le projet de loi (n° 1269) (répression des infractions aux dispositions de la législation du travail en Algérie);

Le projet de loi et la lettre rectificative (n°s 1273 et 4425) (extension à l'Algérie de diverses dispositions législatives);

Le projet de loi (n° 3234) (institution d'une caisse de retraite pour les membres des mahakmas d'Algérie);

Le projet de loi (n° 3392) (autorisation d'ouverture de débits de boissons non alcoolisées).

IX. — Rapports de M. Guthmuller sur:

La proposition de loi (n° 3033) de M. Ulver (bonifications pour les fonctionnaires résistants);

La proposition de loi (n° 2859) de M. Jarrosson (prolongation de l'activité de certains fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 1717) de M. Golvan (modifications, au bénéfice des collectivités locales, des articles 206 et 207 du code général des impôts);

Le projet de loi (n° 3395) (réglementation de l'usage des hauts-parleurs).

X. — Rapport de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 2253) de M. Albert Schmitt (situation des fonctionnaires ayant quitté l'Alsace et la Moselle à la suite des événements de guerre).

XI. — Rapports de M. Haumesser sur:

La proposition de loi (n° 3785) de M. Mignot (responsabilité civile des communes);

La proposition de loi (n° 4333) (immeubles francisés en Algérie);

La proposition de loi (n° 4334) (justice musulmane en Algérie);

Sa proposition de loi (n° 2723) (caisse de retraites pour les officiers ministériels d'Algérie);

Le projet de loi (n° 1599) (répression des débarquements irréguliers d'étrangers).

XII. — Rapport de M. Marcel Ribère sur l'avis (n° 3500) du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à faire du 8 mai un jour de fête nationale.

XIII. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 230):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4163) de M. Mazuez ajoutant un article 56 *bis* au code civil;

La proposition de loi (n° 4371) de M. de Montgolfier complétant l'article 56 du code civil;

La proposition de loi (n° 4196) de M. Tourné complétant l'article 344 du code civil;

La proposition de loi (n° 4392) de M. Mouton tendant à abroger l'article 111 du code de la nationalité;

La proposition de loi (n° 4530) de M. Garavel tendant à modifier l'article 671 du code civil;

Le projet de loi (n° 4562) complétant l'article 640 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 4504) validant la loi du 6 juillet 1943 relative aux travaux géodésiques et cadastraux;

Le projet de loi (n° 4493) déclarant applicable aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière pénale intervenue entre le 19 mars et le 27 octobre 1946;

La proposition de loi (n° 4462) de M. Albert Schmitt tendant à compléter l'article 28 de l'ordonnance du 11 octobre 1945;

La proposition de résolution (n° 4486) de M. Minjoz invitant le Gouvernement à modifier le décret du 16 janvier 1947 sur les réquisitions de logement;

Le projet de loi (n° 4565) autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à l'extradition conclue entre la France et la république fédérale allemande;

La proposition de loi (n° 4500) de M. Bapst tendant à modifier l'ordonnance du 9 juin 1945 sur les spoliations;

La proposition de loi (n° 1191) de Mme de Lipkowski modifiant l'article 45 du décret du 8 août 1935 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Louis Rollin, pour:

La proposition de loi (n° 3568) de M. Maurice Grimaud rendant applicables, aux sanctions disciplinaires prononcées contre les officiers ministériels, l'article 463 du code pénal et la loi du 26 mars 1891;

Le projet de loi (n° 3235) relatif à l'exécution des peines privatives de liberté.

III. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 4176) de M. Musmeaux tendant à la prorogation des locations de jardins ouvriers.

IV. — Suite du rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 4151) portant suppression de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

V. — Suite du rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 633) de M. Schaff tendant à réparer les dommages résultant de l'annexion de fait de certaines parties du territoire national.

VI. — Suite du rapport supplémentaire de M. Minjoz sur les projets et proposition de loi (n°s 3781, 3782 et 3219) modifiant les articles 39 et 48 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

VII. — Suite du rapport de M. Mignot sur: 1° le rapport repris (n° 322) relatif à la propriété commerciale; 2° la proposition de loi (n° 425) de M. Estradère tendant à modifier la loi du 30 juin 1926 sur la propriété commerciale.

VIII. — Avis de M. Maurice Grimaud sur le rapport de Mme Francine Lefebvre concernant la proposition de loi (n° 1944) tendant à accélérer la procédure devant la juridiction des prud'hommes.

IX. — Rapport de M. Isorni sur la proposition de loi (n° 1826) de M. Charret tendant à rétablir les dispositions de l'acte dit loi du 14 septembre 1941 modifiant l'alinéa 2 de l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants adultérins.

X. — Rapport de M. Minjoz sur sa proposition de loi (n° 3156) tendant à modifier la loi du 7 juillet 1948 modifiant la loi du 12 juillet 1909 complétée par le décret du 14 juin 1938 sur la constitution du bien de famille insaisissable.

XI. — Rapport de M. Minjoz sur sa proposition de loi (n° 3989) tendant à modifier les articles 238 du code civil et 677 et 678 du code de procédure civile.

XII. — Rapport de M. Lacaze sur la proposition de loi (n° 758) de M. Bessac tendant à compléter, pour les distances de plantation d'arbres d'essence forestière, les dispositions de l'article 671 du code civil.

XIII. — Avis de M. Lacaze sur:

Le rapport (n° 4060) de M. Benoit sur les propositions de loi de MM. Charpentier et Benoit tendant à augmenter les distances de plantation dans l'aire de la Champagne viticole;

Le rapport (n° 4011) de M. Lalle sur sa proposition de loi tendant à réglementer les plantations forestières.

XIV. — Rapport de M. Isorni sur la proposition de loi (n° 2817) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 8 décembre 1897 relative à l'instruction préalable.

XV. — Rapport de M. Lefranc sur le projet de loi (n° 3398) et la proposition de loi (n° 3198) de M. Bouvier O'Cottereau relatifs aux biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre.

XVI. — Rapport de M. Rolland sur la proposition de loi (n° 2718) de M. de Montgolfier tendant à modifier l'alinéa 7 de l'article 2135 du code civil sur l'hypothèque légale de la femme mariée.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 220):

I. — Examen des rapports:

De M. Henneguelle, sur le projet de loi (n° 2832) relatif aux élections au conseil d'administration des caisses nationales d'allocations familiales des marins du commerce;

De M. Marc Dupuy, sur la proposition de résolution (n° 4179) de M. Gravoille tendant à libérer, après douze mois de services, les jeunes officiers de la marine marchande des classes 1947, 1948 et 1949 incorporés dans la marine nationale;

De M. René Schmitt, sur la proposition de résolution (n° 1870) de M. Reeb tendant à créer des prêts spéciaux de la caisse de crédit maritime en cas de calamités publiques.

II. — Rapport supplémentaire de M. Marc Dupuy sur la proposition de résolution (n° 2170) de M. Mora tendant à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc.

III. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures trente (local de la commission n° 211):

I. — Rapport de M. Alcide Benoit sur la proposition de résolution (n° 4127) de M. Tourtaud tendant à rétablir par autorails et locomoteurs le trafic voyageurs et marchandises sur les lignes Guéret-Saint-Sébastien, Guéret-la Châtre et Lavaufranche-Champillet.

II. — Rapport de M. Henneguelle sur la proposition de résolution (n° 1458) de M. Dagain tendant: 1° à faire abroger l'article 4 du décret n° 50-1248 du 6 octobre 1950 supprimant la rétribution des travaux supplémentaires effectués par le personnel des postes, télégraphes et téléphones bénéficiaire du logement à titre gratuit; 2° à faire appliquer aux receveurs des postes, télégraphes et téléphones la loi sur le repos hebdomadaire.

III. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures (local de la commission n° 206):

I. — Audition d'une délégation de la fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes.

II. — Audition d'une délégation de la fédération nationale des déportés et internés résistants.

III. — Rapport de M. Rosenblatt sur les propositions de loi (n°s 2571 et 3902) de M. Bousch, sénateur, et de lui-même concernant le statut des déportés patriotes alsaciens et mosellans.

IV. — Rapport de M. Bignon sur la proposition de loi (n° 519) de M. Triboulet tendant à étendre aux membres de la police auxiliaire de sécurité le bénéfice des pensions militaires de la loi du 31 mars 1919.

V. — Rapports de M. Cherrier sur:

La proposition de loi (n° 2381) de M. Mouton tendant à évincer des opérations de la revision des pensions dites abusives celles qui furent attribuées par décision de justice;

La proposition de loi (n° 2522) de M. Gabriel Paul tendant à accorder un nouveau délai pour permettre à certains ouvriers de l'Etat de faire valider leurs services temporaires;

Les propositions de loi (n°s 176 et 2939) de MM. Ballanger et Maurellet concernant la validation pour la retraite de certains services auxiliaires;

La proposition de loi (n° 3540) de M. Signor tendant à modifier l'article 31 de la loi du 20 septembre 1948 et à étendre le bénéfice de l'article 48 du code des pensions civiles et militaires aux militaires de carrière réformés pour infirmités contractées en temps de paix.

VI. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures (local de la commission n° 204):

I. — Rapport de M. Mancey sur la proposition de loi (n° 4010) de M. Camphin tendant à abroger le décret n° 52-760 du 30 juin 1952 modifiant le décret du 27 novembre 1946 sur la sécurité sociale dans les mines et sur la proposition de loi (n° 4629) de M. Bouxom relative à l'annulation du décret du 30 juin 1952 sur le régime minier de sécurité sociale.

II. — Rapport de M. Bouvier-O'Cottereau sur la proposition de loi (n° 700) de M. Gaborit tendant à modifier les articles 10 et 12 de la loi de nationalisation de l'électricité en vue de la valorisation de l'indemnisation des non-cotés au jour de leur règlement.

III. — Rapport de M. Bénard sur le projet de loi (n° 3770) sur le régime des redevances dues pour occupation du domaine public par les ouvrages de l'électricité et du gaz.

IV. — Proposition de création d'une commission de coordination pour les questions relatives à la communauté européenne du charbon et de l'acier.

V. — Exposé de M. Bernard Manceau sur la création de nouvelles caisses de garantie mutuelle et de nouveaux groupements pour le préfinancement des exploitations de l'industrie textile.

VI. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures (local de la commission n° 208) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Le projet de loi (n° 1394) tendant à faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'équipement industriel ;

La proposition de loi (n° 4510) de M. Frédéric-Dupont modifiant les conditions d'octroi des prêts du Crédit foncier.

II. — Rapport de M. Siefridt sur la proposition de loi (n° 3209) de M. de Tinguy relative à l'épargne-logement.

III. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 3995) de M. Delmotte tendant à faciliter la construction de logements dans le cadre de l'accession à la propriété.

IV. — Rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi (n°s 74, 364, 522, 748, 752, 1376, 1820, 2695, 2429, 3089 et 4039) tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

V. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à onze heures (local de la commission n° 249) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 4653) de M. Bernard Lafay tendant à porter à trois mois le délai requis pour les élections législatives partielles ;

La proposition de résolution (n° 4597) de M. Paquet tendant à la revision de l'article 90 de la Constitution.

II. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de résolution (n° 4424) de M. Pronteau tendant à compléter l'article 18 *bis* et à modifier l'article 83 du règlement de l'Assemblée nationale.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures (local de la commission n° 254).

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 4553) de M. Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi permettant à tout fonctionnaire appartenant à un cadre relevant du ministère de la France d'outre-mer qui, en cours de carrière, est reconnu inapte à servir outre-mer, provisoirement ou définitivement, sans pouvoir prétendre à une pension d'ancienneté, d'être détaché ou intégré dans un cadre métropolitain homologue lorsque son état de santé n'y fait pas obstacle.

II. — Budget du ministère chargé des relations avec les Etats associés.

III. — Rapport de M. Bettencourt sur le projet de loi (n° 1578) modifiant la loi du 1er mars 1950 portant suppression de la cour de justice de l'Indochine.

IV. — Rapport de M. July sur le rapport repris (n°s 1463 et 4054) tendant à modifier et à compléter les articles 381, 388, 392 et 393 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française.

V. — Rapport de M. Caillavet sur le projet de loi (n° 1212) relatif à la constatation des infractions à la réglementation minière et à la protection des exploitations minières productrices de substances minérales précieuses dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

VI. — Rapport de M. Caillavet sur le projet de loi (n°s 1213 et 2658) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 81 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains.

VII. — Avis de M. Caillavet sur le projet de loi (n° 4156) relatif à l'exercice du droit de vote des citoyens français de l'Algérie et des territoires d'outre-mer en dehors de leur département ou territoire d'origine.

VIII. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à seize heures (local de la commission n° 264) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 4519) de M. Moulon (création d'un conseil de prud'hommes à Arles-sur-Rhône) ;

La proposition de loi (n° 4532) de M. Coutant (assurance de la longue-maladie) ;

La proposition de loi (n° 4534) de M. Camphin (emploi des mutilés du travail) ;

Le projet de loi (n° 4721) (avenant à la convention franco-italienne de sécurité sociale).

II. — Rapport de M. Coutant sur la proposition de loi (n° 4640) de M. Callet (repos hebdomadaire dans le commerce de détail non alimentaire).

III. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur sa proposition de loi (n° 3171) (contrôleurs sociaux de la main-d'œuvre nord-africaine).

IV. — Suite du rapport de M. Coulnaud sur la proposition de loi (n° 2626) de M. Henri Meck (tiers payant).

V. — Rapport de M. Viatte sur le projet de loi (n° 1803) (assurances sociales et accidents du travail dans les départements d'outre-mer).

VI. — Rapport de M. Arbeltier sur les propositions de loi (n°s 2233 et 3335) de M. Deixonne et de M. Paumelle, sénateur (délégation sur travaux aux organismes de sécurité sociale).

VII. — Rapport de M. Arbeltier sur la proposition de loi (n° 4381) de M. Minjoz (exécution des sentences arbitrales rendues à la suite de conflits individuels du travail).

VIII. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n° 3971) de M. Moisan (conseils supérieurs de prud'hommes).

IX. — Rapport supplémentaire de M. Boutbien sur sa proposition de résolution (n°s 3873 et 3969) (statut du personnel français des bases alliées).

X. — Rapport supplémentaire de M. Fouyet sur la proposition de loi (n°s 916 et 3015) de M. Gabriel Paul (chômage en cas d'intempéries).

XI. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 20 novembre 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 253) :

I. — Rapport de M. Jean-Michel Flandin sur la demande en autorisation de poursuites (n° 3563).

II. — Eventuellement, rapport de M. Bartolini sur la demande en autorisation de poursuites (n° 4205).

III. — Eventuellement, rapport de M. Ballanger sur la demande en autorisation de poursuites (n° 4207).

IV. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 18 novembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Leccia demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures il compte prendre en vue d'assurer le reclassement des fonctionnaires des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population. (N° 340.)

II. — M. Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale s'il est exact qu'un contingent de plusieurs centaines de soldats volontaires pour servir en Indochine vient d'être désigné d'office (contrairement aux engagements formels souscrits par eux et contractés à leur égard) pour servir en Corée et les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette fâcheuse anomalie. (N° 345.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons la France est constamment absente des plus importantes conférences politiques et militaires de la Méditerranée. (N° 346.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il n'estime pas utile de faire préciser officiellement, avant que ne s'achèvent les travaux préparatoires à l'organisation constitutionnelle de l'Europe, que la France ne saurait envisager aucune organisation politique qui ne mettrait point l'ensemble de l'Union française sur pied d'égalité avec la métropole et de condamner à l'avance toute organisation qui aboutirait à une cassure inadmissible. (N° 341.)

V. — M. Franceschi expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que, selon des agences de presse, de graves événements se seraient produits en territoire togolais sous tutelle française, à l'occasion du passage de la mission de l'O. N. U. Que le démenti publié par le Gouvernement à la suite de ces informations est loin de nous apporter tous apaisements sur la situation au Togo, puisqu'aussi bien il est établi, sur la base de renseignements dignes de foi, parvenus de ce territoire, que les autorités locales se sont livrées à des actes répressifs contre d'éminentes personnalités politiques, chefs traditionnels, et contre des organisations populaires. C'est ainsi que trois directeurs de journaux locaux et plusieurs dirigeants du mouvement « Juvento » et du comité d'unité togolaise ont été emprisonnés; que des violences indignes ont été exercées sur la population; d'autre part, des domiciles particuliers ont été perquisitionnés illégalement par la police, des documents importants destinés aux délégués de l'O. N. U. ont été saisis. Devant l'exceptionnelle gravité de ces faits, qui semblent faire partie du même plan que ceux qui se sont déroulés au cours des deux dernières années, dans d'autres territoires de l'Afrique noire française, notamment en Côte-d'Ivoire, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre contre ceux qui les ont perpétrés. (N° 347.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Agriculture). (N°s 489 et 510, année 1952. — M. de Montalembert, rapporteur; et n° 512, année 1952. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la législation sur le remembrement. (N°s 281 et 517, année 1952. — M. Courroy, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. (N°s 290 et 519, année 1952. — M. Symphor, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Santé publique et population). (N°s 506 et 511, année 1952. — M. Clavier, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Vourc'h, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger l'article 1er de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 74 du code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin. (N°s 452, 508 et 550, année 1952. — M. Péridier, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage. (N°s 354 et 514, année 1952. — M. Restat, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifié en dernier lieu par la loi du 31 décembre 1948, relatif au prix des baux à ferme. (N°s 355 et 534, année 1952. — M. Driant, rapporteur; et n° 553, année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures (local n° 214): salle Jules-Méline:

Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 502, année 1952) tendant à modifier les articles 78 et 79 du code du vin.

Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures trente (local n° 207):

I. Echange de vues sur le projet de loi (n° 511, année 1952) relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Education nationale).

II. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi (n° 380, année 1952), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la procédure prud'homale.

II. — Rapport de M. Menu sur la proposition de loi (n° 365, année 1952), adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 22 et 23 du livre IV du code du travail.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 novembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par le ministre de la France d'outre-mer, portant organisation de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français d'Océanie. (N°s 188 et 388, année 1952. — M. Leste, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française. (N°s 59 et 392, année 1952. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à assurer la conservation et la restauration des sols dans les territoires d'outre-mer. (N°s 192 et 393, année 1952. — M. Robert Sérot, rapporteur.)

Commission d'instruction.

Séance du vendredi 14 novembre 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, André (Max), Bougenot, Daher, Frey, Galimand, Guyard, Margueritte, Odru, Ribéra, Rosenfeld, Troisgros.

Suppléants. — M. Rosenfeld (de M. Bocher), M. Margueritte (de M. Bourgarel), M. Galimand (de M. Tran Van Tung), M. Daher (de M. Cao Van Chieu.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nominations de rapporteurs:

Pour la proposition (n° 140, année 1951) concernant l'institution des budrets de cercles dans les territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Jousselin;

Pour la proposition (n° 284, année 1952) tendant à compléter l'article 60 de la loi de finances pour 1952;

Pour la proposition (n° 347, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de la République: 1° d'étudier la situation financière à Madagascar et; 2° de mettre à la charge de l'Etat certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire;

Pour la demande d'avis (n° 374, année 1952) sur le projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget général de Madagascar et dépendances et du budget annexe des chemins de fer pour les exercices 1946, 1947 et 1948.

II. — Nominations de rapporteurs pour avis:

Pour la proposition (n° 331, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer une caisse de soutien du café et du cacao en Afrique équatoriale française;

Pour la proposition (n° 128, année 1952) tendant à la création d'une caisse autonome de prévoyance des mahakmas en Algérie;

Pour la proposition (n° 364, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République à faire disparaître de l'armée tous motifs de discrimination basés sur l'origine ou le statut.

III. — Nomination d'un membre de la caisse autonome de la reconstruction en remplacement de M. Thémia.

IV. — Nomination d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire en remplacement de M. René Moreux.

V. — Examen des projets de rapport de M. Léger:

Sur la demande d'avis (n° 328, année 1952) sur un projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique occidentale française;

Sur la demande d'avis (n° 329, année 1952) sur un projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique équatoriale française;

Sur la demande d'avis (n° 330, année 1952) sur un projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier au Cameroun.

VI. — Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le jeudi 20 novembre 1952, à seize heures (local n° 217):

Nouvel examen du projet de rapport de M. Galimand sur les dossiers d'élection de MM. Marceau Dupuy et Durand-Teyssier.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la législation, justice, affaires administratives et domaniales le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 282, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à organiser le dépôt légal des publications et des archives dans les départements algériens, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer de l'Union française et à y encourager l'histoire des collectivités locales.

Examen éventuel du rapport de M. Sylvestre sur la demande d'avis (n° 257, année 1952) sur la proposition de loi de M. Duveau, député, tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950, fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à seize heures (local n° 116):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 389, année 1952) sur la proposition de loi tendant à fixer les attributions des assemblées territoriales et provinciales dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de la Côte française des Somalis et des Comores.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 352, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à instituer des conseils régionaux dans les territoires d'outre-mer.

III. — Examen d'un projet de rapport fait par M. Roulleaux-Dugage sur:

a) La demande d'avis (n° 95, année 1952) sur la proposition de loi concernant la suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie;

b) La proposition (n° 71, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à supprimer les conseils privés existant outre-mer, ainsi que les conseils de Gouvernement existant auprès des gouvernements généraux de Madagascar, d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission.

Mardi 18 novembre 1952.

Dix heures et quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures trente. — Audition d'un représentant de la fédération de la solerie.

A quinze heures trente. — Audition d'un représentant de l'union interfédérale des industries de l'habillement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Yougoslavie.

Comme suite aux indications du titre II et du titre IV de l'avis général aux importateurs de produits originaires et en provenance de Yougoslavie, publié au *Journal officiel* du 11 juillet 1952, les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents prévus pour les produits ci-après, par l'accord commercial du 10 juin 1952.

Poste 5. — Volailles mortes.
Poste 8. — Salamis et jambon (deuxième tranche du contingent).
Poste 9. — Escargots vivants.
Poste 18. — Pruneaux.
Poste 21. — Houblon.

Les demandes de licence d'importation, établies sur formules modèle AC, et accompagnées obligatoirement d'un contrat postérieur au 1er septembre 1952 passé entre l'organisme vendeur yougoslave et les importateurs français, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), pour le poste 5: « Volailles mortes », à partir du 15 décembre 1952, et pour les autres postes à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application un avenant à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 conclu, le 31 mars 1952, entre le conseil supérieur de l'ordre national des experts comptables et comptables agréés, la Compagnie nationale des experts comptables, la Chambre nationale des experts comptables diplômés par l'Etat, l'Union professionnelle des sociétés fiduciaires d'expertise comptable, d'une part, et le syndicat national des cadres des sociétés fiduciaires et des cabinets d'expertise comptable, d'autre part.

L'objet de cet avenant est d'étendre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 au personnel cadre, employé par les experts comptables.

Le texte de l'avenant a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées, sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e), (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Château-Picon (Gironde).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (Gironde).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BERNARD-MOTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 291.637.500 F
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE MÉDÉRIC, PARIS (17e)
R. C.: Seine 353589 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 400 obligations 4 0/0 1945.

En conséquence, le tirage annoncé pour le 7 novembre 1952 n'a pas été effectué.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats.

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Emprunt 5 0/0 1933-1935.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS DE 1.000 F					
681 à 690	11/49	11.231 à 240	11/50	19.711 à 720	11/50
701 à 710	11/50	11.311 à 320	5/50	20.001 à 010	11/50
841 à 850	11/45	11.461 à 470	5/49	20.341 à 350	5/49
1.311 à 320	5/49	11.481 à 490	11/47	22.452 à 461	11/45
1.451 à 460	11/44	12.201 à 210	11/49	22.552 à 561	5/50
1.701 à 710	11/49	12.631 à 640	5/48	23.022 à 027	5/50
1.881 à 890	11/49	12.711 à 720	5/50	23.028 à 031	11/50
2.321 à 330	5/49	13.381 à 390	11/49	23.173 à 182	5/49
2.627 à 630	5/50	14.281 à 290	11/47	23.352 à 361	11/49
3.251 à 260	5/51	14.741 à 750	11/50	23.842 à 851	5/51
3.601 à 610	5/50	15.081 à 090	5/49	24.032 à 041	5/51
3.941 à 950	5/49	15.211 à 220	11/49	24.082 à 091	5/49
4.371 à 380	5/47	15.281 à 290	11/50	24.112 à 121	11/49
4.391 à 400	5/51	15.331 à 340	5/51	24.312 à 321	11/50
4.625 à 630	5/51	15.731 à 740	5/49	24.712 à 721	5/51
4.791 à 800	5/50	15.791 à 800	5/50	24.842 à 851	11/50
4.821 à 830	5/51	16.051 à 060	11/49	25.222 à 231	5/51
6.361 à 370	5/50	16.071 à 080	11/46	25.242 à 251	5/48
6.771 à 780	11/49	16.151 à 160	11/50	26.062 à 071	11/43
7.111 à 120	5/50	16.201 à 210	5/50	26.282 à 291	5/48
7.371 à 380	11/49	16.271 à 280	11/50	26.842 à 851	5/51
7.401 à 410	11/49	16.977 à 980	11/49	27.122 à 131	11/50
8.691 à 700	5/50	17.001 à 010	5/49	27.192	5/51
9.151 à 160	5/50	17.071 à 080	11/50	27.812 à 819	11/50
9.991 à 10.000	11/50	17.631 à 640	5/48	27.821	5/51
10.051 à 060	5/48	18.161 à 170	11/45	28.202 à 301	11/47
10.241 à 250	5/49	18.171 à 180	5/48	28.662 à 665	5/48
10.431 à 440	5/50	18.641 à 650	11/47	28.666 à 668	5/49
10.771 à 780	5/50	18.751 à 760	5/49	29.072 et 073	5/45
11.071 à 080	11/49	19.261 à 270	5/51		
		19.301 à 310	5/51		
OBLIGATIONS DE 5.000 F					
20.450 et 451	5/51	21.310 et 311	5/51	21.710 et 711	5/49
20.472 et 473	5/51	21.320 et 321	11/50	21.800 et 801	11/49
20.702 et 703	5/51	21.377	11/43	21.926 et 927	5/47
20.890 et 891	5/51	21.508 et 509	5/50	21.946 et 947	5/51
20.910 et 911	5/51	21.548 et 549	11/47	29.200 et 201	5/48
21.056 et 057	5/50	21.570 et 571	5/48	29.212 et 213	11/50
21.116 et 117	11/49	21.576 et 577	5/51	29.324 et 325	5/49
21.164 et 165	11/49	21.584 et 585	5/50	29.786 et 787	5/51
21.192 et 193	5/49				

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

Emprunt 5 0/0 1934-1935.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS DE 1.000 F					
131 à 135	5/50	3.201 à 205	5/50	7.025 à 029	5/51
361 à 365	11/49	3.331 à 334	5/49	7.030 à 034	11/46
401 à 405	5/48	3.335	11/49	7.130 à 134	11/50
436 à 440	11/49	3.341 à 345	11/49	7.155 à 159	5/50
671 à 675	11/46	3.526 à 530	5/49	7.225 à 229	11/50
921 à 925	11/49	3.660	5/51	7.474	5/49
1.511 à 515	5/48	3.806 à 810	5/51	7.750 à 754	5/50
1.571 à 575	11/50	3.821 à 825	5/47	7.755 à 757	5/43
2.011 à 015	5/51	4.601 à 605	5/47	7.860 à 864	5/47
2.456 à 460	11/50	5.401 à 405	11/50	7.920 à 924	5/50
2.511 à 515	5/49	5.955 à 959	11/50	8.035 à 039	11/49
2.716 à 720	5/49	6.090 à 094	11/50	8.345	5/47
2.906 à 910	11/50	6.375 à 379	5/51	8.600 à 604	5/49
2.911 à 915	5/51	6.550 à 554	5/48	8.735 à 739	11/50
2.926 à 930	11/49	6.915 à 919	5/49	8.780 à 784	5/45

DEPARTEMEMT DE LA REUNION

Emprunt 5 0/0 1934.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS DE 1.000 F					
251 à 260	5/48	6.041 à 050	5/50	11.711 à 720	11/45
601 à 610	5/51	6.061 à 070	5/49	11.901 à 910	5/50
721 à 730	5/49	6.071 à 080	11/49	12.091 à 100	5/50
1.264 à 270	11/49	6.571 à 580	5/43	12.131 à 140	5/47
1.371 à 380	11/49	6.651 à 660	5/50	12.161 à 170	5/50
2.031 à 040	5/48	6.871 à 880	5/51	12.811 à 820	5/47
2.711 à 720	11/49	7.221 à 230	5/48	13.051 à 060	5/49
2.851 à 860	5/51	7.331 à 340	11/50	13.251 à 260	5/49
2.941 à 950	11/50	8.171 à 180	11/47	13.631 à 640	11/50
3.471 à 480	5/51	9.101 à 110	11/47	15.581 à 590	5/43
3.511 à 520	5/50	9.781 à 790	5/50	15.681 à 690	11/47
3.551 à 554	11/49	9.851 à 860	11/41	17.721 à 730	5/51
3.555 à 560	5/50	10.001 à 010	5/47	17.941 à 947	11/50
3.621 à 630	5/48	10.071 à 080	11/47	17.948 à 950	5/51
3.971 à 980	5/51	10.201 à 210	11/50	18.011 à 020	11/45
3.981 à 990	11/49	11.281 à 290	11/50	18.161 à 170	5/51
4.081 à 090	5/50	11.301 à 310	11/50	18.221 à 228	5/49
4.241 à 250	11/49	11.541 à 550	5/50	18.229 et 230	11/49
4.541 à 550	11/47	11.571 à 580	5/42	19.187 à 190	11/50
5.361 à 370	11/50				
OBLIGATIONS DE 5.000 F					
19.684 et 685	5/51	20.348 et 349	5/49	20.652 et 653	5/48
19.766 et 767	11/50	20.356 et 357	11/49	20.726 et 727	11/50
19.978 et 979	5/49	20.386 et 387	5/50	20.758 et 759	5/48
20.142 et 143	5/51	20.518 et 519	5/51	20.806 et 807	5/48
20.222 et 223	5/45	20.541 et 545	11/49	20.822 et 823	5/49

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

16 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Société amicale des sapeurs-pompiers des Mureaux.** But: venir en aide à ses membres en cas de besoin. Siège social: mairie des Mureaux.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Le Brocheton de la Mortagne.** But: mettre en commun les droits de pêche, alevinage et répression du braconnage. Siège social: mairie de Lamath.

17 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Education populaire « Le Foyer rougemontois ».** But: éducation populaire. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Rougemont-le-Château.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. L'Indépendante montalbanaise change son titre qui devient **Olympic-Club montalbanais.** Siège social: mairie de Montauban-de-Bretagne.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupe Turenne, association amicale des anciens militaires et combattants des 37e et 237e régiments d'infanterie et 47e territorial** transfère son siège social du café du Gymnase, 44, boulevard Bonne-Nouvelle, au 5, rue d'Hauteville, Paris.

20 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des anciens combattants de la 2e division polonaise internés en Suisse change de dénomination et devient **Union des anciens combattants de la 2e division polonaise en France,** transfère son siège social du 4, rue Le Verrier, au 20, rue Legendre, Paris.

20 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Vélo-Club pignanais.** But: courses cyclistes. Siège social: café de France, Pignan.

21 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **L'Aurore-Théâtre de Dammarie-sur-Saulx.** But: éducation des jeunes par le théâtre et coopération, développement des œuvres locales. Siège social: chez le président, M. Pierre Woillet, Dammarie.

21 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association d'enseignement agricole de Juvigny-le-Tertre.** But: enseignement agricole. Siège social: mairie de Juvigny-le-Tertre.

21 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Amicale laïque de Malbosc.** But, établir un lien entre les familles et l'école, diffuser la pensée laïque, prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation d'activités éducatives, de loisirs culturels pour les adolescents et les adultes. Siège social: école publique de Malbosc.

21 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société des créanciers chirographaires de la S. E. L. F.** But: intervention collective des créanciers de la société S. E. L. F., afin d'assurer le règlement de leurs créances suivant les modalités du concordat du 11 juillet 1950. Siège social: 21, boulevard Montmartre, Paris.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association sportive du cours complémentaire de jeunes filles de Mohon.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: école de filles, rue Victor-Hugo, Mohon.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Les parisets du Vieux-Moulin.** But: éducation de la population au moyen de séances théâtrales et musicales. Siège social: au local, Vieux-Moulin, Seyssins.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Ciné-Club de Liévin.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: salle Tabarin, 74, rue Defernez, Liévin.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Saint-Fiacre.** But: favoriser l'enseignement agricole et ménager des jeunes ruraux. Siège social: école Saint-Vincent, Saint-Fiacre.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Moto-Club de Revel-Saint-Ferréol.** But: organiser des promenades touristiques, collectives, réunions sportives. Siège social: café de la Paix, Revel.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Dames de charité de Saint-Vincent-de-Paul,** à Montauban. Transfert du siège social du 17, rue Emile-Pouvillon, Montauban, au 100, rue Lacapelle, Montauban.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Caisse de secours immédiat des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux besoins immédiats des sapeurs-pompiers ayant contracté un accident ou une maladie de service. Siège social: maison du peuple, Mèze.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Les Gazelles de Château-Thierry.** But: éducation physique et sportive. Siège social: institution de la Madeleine, 5, rue de la Madeleine, Château-Thierry.

25 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Judo-Club de Firminy.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, de la self-défense, du close-combat et éducation physique. Siège social: salle de l'Audacieuse, au Mas, Firminy.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des propriétaires de l'immeuble rue Bedeau,** à Oran. But: défense des intérêts des propriétaires de l'immeuble sis rue Bedeau et exercice en commun de leurs droits de copropriété, de propriété et de jouissance dans ledit immeuble. Siège social: domicile du syndic, M. Serge Dahoul, 15, rue Carnot, Oran.

27 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Club athlétique bédaricien XIII.** But: pratique du jeu à XIII. Siège social: Novelty-Bar, avenue de la Gare, Bédarieux.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association départementale pour le développement et le perfectionnement de l'apprentissage agricole et ménager agricole.** But: développer et perfectionner l'apprentissage agricole et ménager. Siège social: maison de la famille, 17, boulevard Saint-Louis, le Puy.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **La Jeune Lutèce.** But: groupement d'artistes pour récréation des malades hospitalisés et soldats. Siège social: 9, rue des Canettes, Paris.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Les Amis de la montagne.** But: connaître et aimer la montagne et sa flore. Siège social: hôtel de ville, Châtillon-de-Michaille.

28 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association sportive scolaire du cours complémentaire de jeunes filles de Dinard.** But: développer le goût et la pratique du sport. Siège social: école de filles, 20, rue André-Coquille, Dinard.

28 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Société de conférences de Cambrai.** But: éducation culturelle par l'organisation de conférences et manifestations littéraires et artistiques. Siège social: hôtel de la chambre de commerce, Cambrai.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Athlétique-Club lommois.** But: pratique du sport. Siège social: 46, rue Malleoti, Lomme.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Hot-Club de Périgueux.** But: faire connaître et apprécier la musique de jazz. Siège social: café de la Bourse, 1, place Bugeaud, Périgueux.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Clique municipale d'Arc-sur-Tille.** But: réunion amicale des amateurs de clairon et tambour; étude de la musique; participation aux cérémonies. Siège social: mairie d'Arc-sur-Tille

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lanzon. **Amicale sportive soulignacaise.** But: développement des forces physiques des jeunes gens par des exercices et sports variés. Siège social: mairie de Soulignac

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Foyer rural de Villebougis.** But: achat de terrains, d'immeubles, de matériel pouvant permettre l'éducation, la formation technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: local du foyer rural, Villebougis.

30 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Union sportive de Gouesnac'h.** But: pratique de tous sports. Siège social: bureau de tabac, bourg de Gouesnac'h.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Club philatélique usselois.** But: favoriser l'étude et le développement de tout ce qui concerne la philatélie; faciliter entre les membres adhérents les échanges de timbres-poste. Siège social: 1, avenue Thiers, Ussel.

30 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Comité de Guyenne de l'Association des professeurs de natation de France change son titre et devient **Comité de Guyenne de la Fédération française des maîtres nageurs sauveteurs.** Siège social: 86, rue Fondaudège, Bordeaux.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **A. S. P. T. T. (Association des postiers de Mascara).** But: pratique du football, basket-ball, athlétisme et en général tous les sports tendant au développement de la jeunesse. Siège social: hôtel des postes, Mascara.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Amicale des anciens marins du Haut-Doubs.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié qui unissent les anciens marins dans le souvenir des joies et des sacrifices vécus en commun au service de la France. Siège social: 20, rue de la Paix, Pontarlier.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Victor.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 11, rue de Vieux-Berquin, Merville.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité des fêtes de la cité.** But: organisation de fêtes propres à la cité Fin-de-la-Guerre, à Tourcoing. Siège social: 1, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Tourcoing.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Castors de la Société générale des huiles de pétrole.** But: rendre possible aux travailleurs de la raffinerie et des dépôts de la Société générale des huiles de pétrole de la région dunkerquoise l'accession à la propriété bâtie. Siège social: cercle de la Société générale des huiles de pétrole, route de l'Ouvrage-Ouest, Dunkerque.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des maires du canton de Ligueil.** But: étude, au point de vue économique, administratif et financier, des questions qui intéressent l'administration des communes et les rapports de celles-ci avec l'autorité supérieure et les pouvoirs publics. Siège social: hôtel de ville de Ligueil.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association éducative populaire, artistique et géographique.** But: présenter en public, en les accompagnant de conférences, des images ou des films de caractère artistique, historique ou géographique. Siège social: 9, villa Hersent, Paris.

2 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Judo-Club bastiais.** But: pratique du judo, du close-combat, self défense et de l'éducation physique. Siège social: chez M. Bianchéri (Armand), président, quartier de Toga, Bastia.

2 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association locale des aides familiales rurales de Francastel-Auchy-la-Montagne.** But: aide matérielle et morale à la famille rurale. Siège social: chez le président, Francastel.

3 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Cantine scolaire de l'école publique de filles.** But: donner des repas chauds. Siège social: école de filles de Saint-Léger-sous-Beuvray.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Gigean.** But: grouper les jeunes filles rurales en vue de favoriser la formation de la jeunesse par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: rue du Couvent, Gigean.

4 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Amicale sportive de Mondevert.** But: éducation physique et sportive. Siège social: patronage de Mondevert.

4 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de Gamaches.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: orphelinat de Gamaches.

4 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Comité des vieux de Ferrière-la-Grande dit **Les Amis des vieux.** But: venir en aide et secourir les vieillards nécessiteux de la commune de Ferrière-la-Grande; apporter une aide matérielle et morale aux vieillards en général, sans distinction de nationalité; dépister parmi tous les vieillards de la commune les foyers vraiment déshérités et dignes d'intérêt qui ont besoin d'être secourus. Siège social: mairie de Ferrière-la-Grande.

4 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Corsica Nova.** But: centre d'études pour la rénovation économique et culturelle de la Corse. Siège social: Tour Casalta Mandriale, Santa-Maria-di-Lota.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de Châteauhourg.** But: entretenir l'école libre. Siège social: chez M. Charles Courbis, président, Châteaubourg.

5 novembre 1952. Déclaration à la préfecture du Var. **Lyré aupsoise.** But: étude de la musique d'ensemble. Siège social: place du Marché, Aups.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Football-Club Saint-Brice-sur-Vienne.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Saint-Brice-sur-Vienne.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association catholique de chefs de famille de Saint-Sébastien de Pornichet.** But: défense de la famille. Siège social: patronage, route de Saint-Marc, Saint-Sébastien-de-Pornichet.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Association des prisonniers de guerre de Fitz-James.** But: comité d'entr'aide locale des prisonniers de guerre de Fitz-James. Siège social: mairie de Fitz-James.

6 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association Louise-Voisine.** But: créer, entretenir et développer des œuvres sociales, charitables et d'éducation populaire dans le même esprit que Mme Louise Voisine. Siège social: rue Louise-Voisine, Beaupréau.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat Lamon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école et des maîtres. Siège social: 34, rue Eugène-Ténot, Tarbes.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Amicale des anciens radio navigants de l'aviation de bombardement de la Royal Air Force de Madley** (Heredfordshire) (Angleterre). But: renouer les liens d'amitié. Siège social: 11, avenue Alsace-Lorraine, Tulle.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Fédération interdépartementale des associations de sinistrés du Sud-Est de la France.** But: assurer une représentation officielle et permanente des associations, groupements, comités ou syndicats de sinistrés qu'elle groupe auprès des organismes officiels interdépartementaux ou régionaux. Siège social: 8, rue Sauveur, Lyon.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'Aide au logement familial.** But: améliorer l'habitat familial et favoriser l'accession à la propriété. Siège social: 64, rue Saint-Rémi, Bordeaux.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union internationale gastronomique et vinicole des journalistes et écrivains.** But: grouper, en toute indépendance politique ou autre, les journalistes, écrivains, photographes, dessinateurs, conférenciers et tous propagandistes de la gastronomie par la plume, la parole ou l'image.

Ses buts principaux sont: de permettre à ses membres de se mieux connaître, d'apprécier mutuellement la cuisine et les vins des divers pays, d'œuvrer pour la diffusion de la civilisation de la vigne, de propager l'art de la table dans le monde.

Siège social: 6, rue François-Ier, Paris.

8 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Club des Amis de la danse.** But: diffusion de la danse sous toutes ses formes et création de championnats amateurs. Siège social: 21, avenue Foucaud, Limoges.

8 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Comité des œuvres sociales des P. T. T. du département du Loiret.** But: organiser des manifestations au profit des œuvres sociales diverses des postiers du Loiret. Siège social: chez M. Pasquet, 1, rue Saint-Martin-du-Mail, Orléans.

10 novembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité départemental de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But: assurer aux enfants la protection effective des lois tutélaires et leur venir en aide par tous procédés et moyens appropriés. Siège social: chez le président, M. le colonel Melin, 11, rue Boissac, Lyon.

10 novembre 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Comité d'union et d'action pharmaceutique des Alpes-Maritimes.** But: défense des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: brasserie Le Triomphe, 10, rue Alphonse-Karr, Nice.

12 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association familiale pour la formation rurale professionnelle agricole des jeunes filles du canton du Loroux-Bottereau et de ses environs.** But: formation ménagère des jeunes filles du Loroux-Bottereau et des environs. Siège social: salle Sainte-Anne, le Loroux-Bottereau.

12 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Commune libre de Bonhoure.** But: aide matérielle et morale aux vieux travailleurs. Siège social: 29, avenue Jean-Chaubet, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Thann le 16 octobre 1952.) **Comité d'entr'aide letton en France** (section de Thann). But: bienfaisance. Siège social: 38, rue des Cigognes, Thann.

3 octobre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 25 octobre 1952.) **Association des anciens combattants hongrois en France.** But: assurer la fraternité et la solidarité entre ses membres; développer l'amitié traditionnelle franco-hongroise. Siège social: 20, rue Legendre, Paris.

6 octobre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 28 octobre 1952.) **Union européenne du commerce de gros des pommes de terre.** But: étude de toutes questions intéressant le commerce de gros des pommes de terre; amélioration du contact permanent entre les organisations nationales des pays adhérents à l'union. Siège social: 20, rue Thérèse, Paris.

16 octobre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 27 octobre 1952.) **Association internationale de la teinture textile.** But: échange régulier, par des contacts personnels entre les membres, d'idées et d'expériences sur toutes les questions générales intéressant la teinture textile; représentation de cette industrie dans les manifestations d'activité économique internationale. Siège social: 12, rue d'Anjou, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire